



Retrouvez le journal en vente dans notre kiosque de Diffa
au niveau de la place des martyrs.



Le Sahel

NUMERO
10265

JEUDI
27 Janvier 2022

150 FCFA

● CAN 2022
L'Égypte fait
tomber la Côte
d'Ivoire après les
tirs au but et
rejoint le Maroc
en quarts de
finale de la CAN

P. 18

● Visite du Premier ministre à la foire des maraîchers d'Agadez

Apprécier la qualité, la
diversité des produits
exposés et encourager
les producteurs



Le Premier ministre appréciant les produits maraîchers exposés à la foire

● Idrissa Hamadou / ONEP

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SE Ouhoumoudou Mahamadou, s'est rendu, hier dans l'après-midi, à la Place Toumo de Niamey, principal site de la foire annuelle des maraîchers de la région d'Agadez. Le Premier Ministre, qu'accompagnent quelques membres de son gouvernement et les autorités municipales et régionales de Niamey, est allé apprécier la

qualité et la diversité des produits agricoles exposés, et surtout encourager les producteurs. «Nous sommes très impressionnés par ce que nous avons vu, tant par la diversité des produits exposés que par leur qualité», a dit le Chef du Gouvernement après avoir fait le tour des stands. En effet, l'on peut se rendre compte que la production maraîchère au niveau de la région d'Agadez est très importante.

P. 3

● Lancement du programme de développement d'urgence (PDU) Niger-Tchad
**24,5 milliards de FCFA pour
renforcer les capacités de résilience
des populations vulnérables**

P. 2

● Réunion du comité de pilotage du Programme
coopération UNICEF-Niger
**Faire le bilan de la revue 2021 et planifier
les activités de l'année 2022**

P. 5



**LA NIGERIEENNE
DE L'AUTOMOBILE**

Découvrez le tout nouveau Nissan Navara entièrement
restylé chez la Nigérienne de l'Automobile



● Assemblée nationale

Le président de l'institution reçoit le nouveau directeur du Programme Régional Sahel de la fondation Konrad Adenauer

Le président de l'Assemblée nationale, S.E Seini Oumarou a accordé hier matin, une audience au nouveau directeur du Programme Régional Sahel de la Fondation Konrad Adenauer, M. ULF Leasing, en visite de travail au Niger du 24 au 29 janvier 2022.

À sa sortie d'audience, M. ULF Leasing a déclaré qu'il est venu échanger avec le président du parlement nigérien sur le programme de la fondation Konrad Adenauer au Niger, qui appuie les institutions démocratiques et évoquer avec lui la coopération avec le parlement du Niger. «Nous avons discuté avec le président de l'Assemblée nationale du renforcement de nos activités qui visent à assister et renforcer les

capacités des députés nigériens à travers des ateliers de formation autour des thèmes de la démocratie, de la sécurité, la paix et la liberté etc. Ces activités s'étendent à d'autres acteurs de la démocratie nigérienne dont les médias», a-t-il déclaré.

Selon M. ULF Leasing, le Niger est un bon exemple de démocratie dont les institutions de la République méritent une bonne assistance de la part de leur fondation. Il a enfin



Le Président de l'Assemblée nationale avec M. ULF Leasing de la fondation Konrad Adenauer a expliqué que, la Fondation Konrad Adenauer s'engage au plan national et international en proposant des formations politiques au service de la paix, de la liberté et de la justice. «Nous défendons activement les libertés démocratiques, l'économie sociale de marché, ainsi que l'élaboration et la consolidation d'un consensus sur ces valeurs», a-t-il conclu.

● Seini Seydou Zakaria

● Lancement du programme de développement d'urgence (PDU) Niger - Tchad

24,5 milliards de FCFA pour renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Hamadou Adamou Souley a présidé, hier matin à Niamey, le lancement officiel du Programme de développement d'urgence (PDU) Niger - Tchad. L'objectif dudit programme est de contribuer à améliorer les conditions de vie et renforcer la résilience des communautés dans les régions frontalières du Niger (Tillabéri, Tahoua, Agadez et Diffa) et des provinces du Tchad (Kanem et Lac). Financé par l'Union européenne à hauteur de 24,5 milliards de FCFA, le programme est mis en œuvre par 5 consortia pour une durée de 4 ans. C'est l'ONG Save The Children qui a l'honneur d'abriter et de porter le leadership de la cellule inter-consortia PDU Niger-Tchad, l'unité chargée de faciliter la coordination et la représentation du programme.

Lors de la cérémonie de lancement, la Directrice pays de l'ONG Save The Children, Mme Ilaria Manunza a indiqué que le programme vise 5 résultats. Il s'agit de: favoriser l'accès des ménages très vulnérables à un système de protection sociale; l'amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base; la préservation et la promotion des moyens d'existence auprès des ménages très pauvres; l'amélioration des relations entre les habitants et les représentants de l'autorité de l'Etat dans les communes du projet et l'amélioration de la cohé-

sion sociale, de la prévention et de la gestion des conflits dans les localités du projet. Aussi, a souligné Mme Ilaria Manunza, il sera un vecteur clé pour renforcer les capacités de résilience des populations vulnérables des zones frontalières du Niger et du Tchad.

L'ambassadeur de l'Union européenne au Niger, Mme Denisa Elena Ionette a indiqué que ce programme s'aligne avec l'approche du triple Nexus. «Nous sommes fortement engagés à soutenir les efforts du Niger, des autorités étatiques de toutes les parties prenantes pour cet objectif important qui est le renfor-



Le ministre de l'Intérieur (centre) à la cérémonie du lancement de la présence de l'Etat», a-t-elle déclaré. La Cheffe de Délégation de l'UE au Niger a ajouté que les actions de ce programme s'alignent tant sur les politiques et stratégies nationales qui appuient fortement les actions des autorités locales et créent des synergies avec d'autres actions et projets appuyés par d'autres partenaires de développement. Procédant au lancement du programme PDU Niger-Tchad, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Hamadou Adamou Souley a soutenu que le gouvernement de la République du Niger est totalement acquis à toutes les actions visant à améliorer les conditions de vie des communautés affectées par la crise et à créer les conditions d'une résilience face à l'insécurité. Il a également salué la décision des partenaires du Programme de Développement d'Urgence (PDU) pour la création d'une synergie d'actions dans la mise en œuvre du programme de stabilisation au Niger en ralliant le dispositif déjà existant. Le ministre Hamadou Adamou Souley a par ailleurs fait remarquer que depuis quelques années, le Niger est au centre du foyer de tensions à l'extrême sud-est et nord-ouest. Cette

crise, a-t-il déploré, a occasionné des dégâts importants dont des personnes décédées, des blessés et de troubles psychosociaux au sein des communautés et des Forces de Défense et de Sécurité. En outre, a-t-il ajouté, elle a eu pour conséquences la dégradation du cadre de vie des communautés ainsi que le déplacement massif des populations vers des zones plus paisibles. Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a aussi noté que ces déplacements internes ont créé une pression démographique dans les espaces de refuge qui influe sur l'environnement, les services sociaux de base et les moyens de subsistance. Enfin, M. Hamadou Adamou Souley a réitéré les remerciements du gouvernement du Niger à tous les pays amis et à tous les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le Niger dans sa quête de paix et de tranquillité pour un développement inclusif et durable.

● Oumar Issoufou

● Au Cabinet du Premier Ministre

Le Chef du Gouvernement reçoit les membres du bureau du CESOC

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SE Ouhoumoudou Mahamadou a reçu hier en audience, les membres du bureau du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), avec à leur tête M. Mairou Malam Ligari, président de ladite Institution. A leur sortie d'audience, le président du CESOC a confié qu'ils sont venus pour remettre au Premier ministre le rapport de la deuxième session ordinaire 2021 du CESOC et lui présenter leurs vœux du nouvel An.

Ce rapport qui a été présenté au Chef du Gouvernement contient, a dit M. Mairou Malam Ligari, des recommandations et des résolutions qui ont été prises par le CESOC lors de ladite session. «Les résolutions sont prises à l'endroit du bureau du CESOC et les recommandations sont adressées au pouvoir public», a-t-il précisé. Aussi, a indiqué le président du CESOC, lors de la dernière session les membres de l'institution ont suivi des communications animées par des ministres



Le Premier ministre recevant le rapport du CESOC

et certains experts qui sont venus les éclairer sur un certain nombre de sujets importants qui s'inscrivent

dans le cadre de la gouvernance et la mise en œuvre du Programme de Renaissance Acte 3. M. Mairou

Malam Ligari a en outre, mis cette occasion à profit pour remercier SE Ouhoumoudou Mahamadou pour tous les appuis qui ont été consentis au CESOC afin qu'il puisse atteindre ces résultats. Aussi, le Premier ministre a reçu le plan stratégique 2022-2026 du CESOC. Ce document est relatif au développement de l'institution afin qu'elle puisse améliorer ses prestations et avoir plus de visibilité.

● Aïchatou Hamma Wakasso

● Visite du Premier ministre à la foire des maraîchers d'Agadez

Apprécier la qualité, la diversité des produits exposés et encourager les producteurs

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SE Ouhoumoudou Mahamadou, s'est rendu, hier dans l'après-midi, à la Place Toumo de Niamey, principal site de la foire annuelle des maraîchers de la région d'Agadez. Le Premier Ministre, qu'accompagnent quelques membres de son gouvernement et les autorités municipales et régionales de Niamey, est allé apprécier la qualité et la diversité des produits agricoles exposés, et surtout encourager les producteurs.

« Nous sommes très impressionnés par ce que nous avons vu, tant par la diversité des produits exposés que par leur qualité », a dit le Chef du Gouvernement après avoir fait le tour des stands. En effet, l'on peut se rendre compte que la production maraîchère au niveau de la région d'Agadez est très importante. Outre la pomme de terre dont la région jouit d'une certaine notoriété en

maraîchère de la région d'Agadez. «La région d'Agadez est à mesure de nourrir une bonne partie de la population du Niger», a déclaré le Chef du Gouvernement. A cet effet, le Premier Ministre Ouhoumoudou Mahamadou a estimé que cette foire est à encourager. Et justement c'est ce qu'il est venu faire en effectuant le déplacement de la Place Toumo.

la production agricole. «Nous remercions ce gouvernement, tout comme le précédent, et les autorités de Niamey, pour d'abord nous avoir donné l'opportunité de venir avec nos productions à la capitale, afin de les écouler. Jusqu'ici en tout cas nous n'avons aucun souci en termes de condition», affirme le vice-président du comité d'organisation, Elhadj Adam Ibrahim. Cette foire se déroule simultanément sur quatre sites, à travers la ville de Niamey. Le vice-président du comité d'organisation indique qu'au-delà de la Place Toumo, le principal site, les maraîchers de la région d'Agadez sont au niveau de l'espace «Mairie Garage», au carrefour de la cité de la Francophonie et à Harobanda. «Partout, vous trouverez tous les produits que vous



... des produits maraîchers d'Agadez exposés à la foire

voyez ici», indique-t-il. Par la voix d'Elhadj Adam Ibrahim, les maraîchers se disent très préoccupés par le manque de moyen de conditionnement de leurs produits frais sur le marché (à la foire) et lors du transport. «Nous souhaitons que les autorités nous accompagnent à amé-

nager une chambre froide appropriée pour le stockage. Il arrive que certains produits s'assèchent un peu, et leur valeur chute», explique le représentant des maraîchers d'Agadez.

● Ismaël Chékaré



Le Premier ministre appréciant la diversité...

termes de qualité, des fruits et légumes ainsi que divers condiments et aromatiques exposés, reflètent à suffisance la capacité et la performance de la production

Pour les maraîchers, c'est une grande satisfaction de voir les plus hautes autorités leur exprimer directement leur soutien qui traduit leur engagement à booster davantage

● Communiqué du Secrétariat Général du Gouvernement
Le Chef de l'Etat signe un décret portant promotion au grade supérieur d'un officier des FAN

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Mohamed Bazoum, a signé, en date du 26 janvier 2022, un (1) décret portant promotion d'un officier des Forces Armées Nationales, au titre de l'avancement normal pour l'année 2021.

Aux termes de ce décret, est promu au grade supérieur au titre de l'avancement normal, l'officier des Forces Armées Nationales dont le nom suit, pour compter du 1er Octobre 2021:

ARMEE DE L'AIR

Au grade de Commandant

Le Capitaine

AMADOU MISSIBA

Mle OA/SM

UMDA-Titres  

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
ÉMISSION PAR ADJUDICATION
DU 01/02/2022**

OBLIGATIONS DU TRÉSOR
— UMDA-TITRES ET LE TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE —
ouvert à la connaissance du public qu'ils engagent un appel d'offres pour la cession d'obligations de Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 35 000 MILLIONS DE FCFA
VALEUR NOMINALE UNITAIRE	: 10 000 FCFA
DURÉE	: 5 ANS
TAUX D'INTÉRÊT	: 5,20%
DATE DE VALEUR	: MERCREDI 02 FÉVRIER 2022
ÉCHÉANCE	: MARDI 02 FÉVRIER 2027

**OBLIGATIONS
5,20%
5 ans**

DÉPÔT DES SOUMISSIONS
Date : mardi 01 février 2022 à 10h30mn TU (Heure locale)
Les offres seront reçues à travers l'application SAGETU-UMDA

Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,20% l'an dès la première année.

Date : le 25 janvier 2022

Le Directeur de UMDA-Titres
M. Adrien DIDOUF

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de la République de Côte d'Ivoire
M. Konan Jacques ASSAHORE

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
Pour plus d'informations, merci de contacter UMDA-Titres:
email : umdatitres@umdatitres.org / Tel : +221 33 849 28 28 / Fax : +221 33 839 45 57

UMDA-Titres  

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
ÉMISSION PAR ADJUDICATION
DU 04/02/2022**

OBLIGATIONS DU TRÉSOR
— UMDA-TITRES ET LE TRÉSOR DU TOGO —
ouvert à la connaissance du public qu'ils engagent un appel d'offres pour la cession d'obligations de Trésor dont les termes sont les suivants:

CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

ÉMETTEUR	: ÉTAT DU TOGO
MONTANT MIS EN ADJUDICATION	: 35 000 MILLIONS DE FCFA
VALEUR NOMINALE UNITAIRE	: 10 000 FCFA
DURÉE	: 10 ANS
TAUX D'INTÉRÊT	: 5,90%
DATE DE VALEUR	: LUNDI 07 FÉVRIER 2022
ÉCHÉANCE	: SAMEDI 07 FÉVRIER 2032

**OBLIGATIONS
5,90%
10 ans**

DÉPÔT DES SOUMISSIONS
Date : vendredi 04 février 2022 à 10h30mn TU (Heure locale)
Les offres seront reçues à travers l'application SAGETU-UMDA


Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement à un taux d'intérêt de 5,90% l'an dès la première année.

Date : le 25 janvier 2022

Le Directeur de UMDA-Titres
M. Adrien DIDOUF

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de la République Togolaise
M. Elyse ADJABO

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest.
Pour plus d'informations, merci de contacter UMDA-Titres:
email : umdatitres@umdatitres.org / Tel : +221 33 849 28 28 / Fax : +221 33 839 45 57

 SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DÉPARTEMENT ACHAT ET LOGISTIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°AAPC-002/SG/DAL/2022
POUR LA FOURNITURE D'ENGINS**

Dans le cadre de l'exécution de son budget de fonctionnement, la Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC – lance un appel d'offres national ouvert, sur fonds propres, pour la fourniture d'engins (camions grues).

Les soumissionnaires intéressés par le présent Appel d'Offres peuvent retirer le dossier au Département Achat et Logistique (ex-SACM) sis en Zone Industrielle contre le paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA.

Les soumissionnaires sont informés que la date limite de dépôt des offres est prévue pour le **22 Février 2022 à 9 heures 30 mn** au siège de la NIGELEC à l'adresse suivante :

Société Nigérienne d'Electricité

**(NIGELEC)
201, Avenue Charles de Gaulle
(PL30) – Plateau I
BP 11202 Niamey (NIGER)
Tél: (+227) 20 72 26 92
Fax: (+227) 20 72 32 88**

Horaires de travail : Lundi au jeudi, de 8h à 13h et de 14h30 à 17h30 - Vendredi : de 8h à 13h.

L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à 10 heures 00 mn** dans la salle de réunion du siège de la NIGELEC en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Par décision motivée, la NIGELEC se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'Offres.

HALID ALHASSANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT 

La Coopération technique allemande **GIZ-Niger**, à travers son Bureau de Niamey, envisage le **recrutement d'un Cabinet/Société pour assurer le gardiennage de locaux (bureaux et domiciles du personnel expatrié) à Agadez, Niamey, Tahoua et Zinder.**

Sont éligibles au présent appel d'offres ouvert, **les Cabinets ou Sociétés régulièrement installés au Niger, spécialisés dans le gardiennage et pouvant justifier d'un Personnel qualifié et en nombre suffisant.**

La GIZ invite ces candidats à retirer le dossier complet de soumission du **26 janvier au 02 février 2022, de 09 à 17 heures**, à son Bureau, sis en face du Commissariat central de Niamey.

● *Présentation des vœux du Nouvel an 2022 du Personnel aux Commissaires aux Droits Humains*

Perspectives d'une restructuration de la commission pour plus d'efficacité

Le président de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), Maty Elhadj Moussa, a reçu hier matin les vœux de ses collaborateurs. A cette occasion, la Vice-présidente, les membres du bureau, les commissaires aux droits humains, le secrétaire général, les directeurs centraux et les membres du personnel administratif et technique, se sont fortement mobilisés pour prendre part à la cérémonie, qui s'est déroulée au sein de ladite institution.

Lors de cette cérémonie de présentation des vœux, le président de la Commission nationale des droits humains a remercié l'équipe pour les mots et les bons vœux formulés à son égard. «Je vous remercie, pour les mots et pour les bons vœux que vous avez bien voulu formuler à l'endroit de ma personne, à celui de ma famille et du collègue des commissaires aux droits humains au seuil de cette nouvelle année 2022», a déclaré le président. M. Maty Elhadj Moussa a rappelé que l'équipe dirigeante de la commission qu'il préside depuis le 11 octobre 2021, s'active à maintenir les acquis engrangés

par l'institution depuis sa création. A cet effet, a-t-il dit «ce succès, nous le devons à l'apport de vous tous. Chacun de vous, à son niveau de responsabilité a apporté sa contribution à l'édifice, et, j'ai la profonde conviction, que nous pouvons faire encore plus en redoublant d'efforts». C'est pourquoi, il a appelé le personnel au professionnalisme dans l'accomplissement de ses tâches respectives, à la loyauté et à l'honnêteté, vis-à-vis de l'institution, des supérieurs hiérarchiques et aux différents collègues de travail. Le président de la CNDH, a indiqué aussi que l'année 2022 s'annonce avec des défis multiples et multi-



Photo de famille à l'issue de la présentation des vœux

Idrissa Hamadou / ONEP

formes. Le Niger fait face à une crise sécuritaire inquiétante et à la pandémie de la COVID-19 dans un environnement de plus en plus instable caractérisé par des événements malheureux qui impactent sur l'avenir. Malheureusement, dit-il, cette situation continue d'endeuiller de nombreuses familles victimes innocentes d'atteinte aux violations des droits de l'homme. «En tant qu'institution de défense des droits humains, nous devons tout mettre en œuvre pour répondre aux légitimes aspirations de nos concitoyens, au bien-être dans le respect de leurs

droits et devoirs vis-à-vis de la communauté nationale», a déclaré M. Maty Elhadj Moussa. Il a aussi souligné que pour l'année 2022 et les années suivantes, l'ambition du collègue des commissaires qui gère la commission, est d'introduire de nombreuses réformes de fond visant à la restructurer, la remodeler, la renforcer pour la rendre plus fonctionnelle et plus apte à donner satisfaction aux concitoyens. Pour ce faire, a-t-il ajouté, la CNDH compte, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires, se doter de plus de moyens matériels,

humains et financiers pour assurer de meilleures conditions de travail dans un cadre convenable, agréable et plus approprié. M. Maty Elhadj Moussa a en outre assuré au personnel administratif et technique et au personnel de garde qui veille à la sécurité, que leurs préoccupations feront l'objet d'une attention particulière et d'un examen minutieux afin de leur donner suite dans la mesure des moyens disponibles. Auparavant, le secrétaire général de la Commission nationale des droits humains, M. Harissou Boubacar Moussa a souligné que le président a soumis à la plus haute autorité, les besoins détaillés de la structure, en moyens financiers et matériels. Aussi, ajoute-t-il le personnel de la CNDH apprécie à sa juste valeur tous ces efforts déployés dans le but de substantiellement améliorer le cadre de travail.

Farida Ibrahim Assoumane

● *Réunion du comité de pilotage du Programme coopération UNICEF-Niger*

Faire le bilan de la revue 2021 et planifier les activités de l'année 2022

Le comité de pilotage du Programme de coopération 2019-2021 entre le Niger et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (Unicef) est en réunion depuis hier à l'hôtel Noom de Niamey. Cette réunion de deux jours a pour but de présenter le bilan annuel 2021 de la mise en œuvre dudit programme mais aussi, de faire la synthèse des principales constatations 2021, de relever les contraintes de mises en œuvre en 2021 et les opportunités pour 2022. A cela s'ajoute une restitution de la visite terrain du comité de pilotage à Maradi et une présentation de l'Unicef sur les principes de programmation et liens intersectoriels pour 2022. Enfin au terme des différentes présentations, une synthèse des recommandations sera faite ainsi que les prochaines étapes pour la finalisation des PTA 2022 et leur validation par le gouvernement. C'est le Président du comité de pilotage, M. Elhadj Ibrahim Adamou, par ailleurs Secrétaire Général du ministère de l'Aménagement du territoire et du développement communautaire, qui a présidé la réunion en présence du représentant de l'Unicef, M. Stephano Savi et des représentants des différents ministères.

Dans son mot d'ouverture, le président du comité de pilotage a partagé quelques réflexions sur lesquelles, il a exhorté l'Unicef à se pencher afin de mieux garantir une vie saine aux enfants. Ainsi pour Elhadj Ibrahim Adamou, l'Unicef doit s'efforcer à ne laisser aucun enfant de côté. «La visite terrain nous a permis de constater qu'il y a encore des enfants de côté. J'avais été témoin, les conditions d'apprentissage aujourd'hui sont difficiles

pour certains enfants. Nous avons trouvé en ce mois de janvier avec tout ce qu'il y a comme fraîcheur des enfants assis à même le sol. L'apprentissage ne peut pas se faire comme cela», a-t-il souligné. «Nous avons aussi trouvé des enfants malnutris qui sont certes secourus en zone urbaine, mais qui ont encore besoin de l'accompagnement de l'Unicef», a-t-il ajouté. La seconde réflexion d'après le président du comité de pilotage, est que

l'Unicef doit plus se concentrer sur les enfants les plus vulnérables et défavorisés afin de leur assurer une meilleure chance de mener une vie saine. «On a trop d'enfants qui sont dans la rue, qui ne mènent pas une vie saine. Le gouvernement a encore besoin de votre appui pour faire en sorte que ces enfants aient la chance de mener une vie saine», a affirmé le président du comité de pilotage. Mais au-delà de la vie saine a-t-il poursuivi, il y a aussi la question de l'épanouissement et de la protection contre les différents maux de la société aussi bien en milieu scolaire que non scolaire. D'après Elhadj Ibrahim Adamou, il y a lieu de réfléchir afin de voir comment améliorer cela. Il a apprécié l'approche de l'Unicef qui consiste à trouver des solutions aux problèmes des enfants en les associant eux-mêmes à la réflexion. Auparavant le représentant de l'Unicef au Niger, M. Stephano Savi a intervenu pour remercier tous ceux qui ont contribué à arriver à ces moments avec des éléments pouvant nourrir la réflexion à l'issue d'une



La table de séance à l'ouverture de la réunion

Seyni Moussa / ONEP

analyse qui a été faite sur la période 2021 mais aussi sur les projections et améliorations à faire pour l'année 2022. Relativement à la visite sur le terrain à Maradi, M. Stephano Savi a confié que ce fut le moment le plus important, car étant en contact direct avec les différents acteurs. Le représentant de l'UNICEF s'est dit donc convaincu qu'ils peuvent faire plus afin de mieux servir les enfants. En somme, le représentant de l'Unicef espère qu'à l'issue de cette réunion, ressortiront des solutions idoines pouvant contribuer à améliorer les services de l'Unicef. Après ces mots, une présentation de la revue annuelle 2021 a été faite et qui

a mis exergue les réalisations majeures faites par l'Unicef dans plusieurs domaines dont celui de la santé, de la nutrition, de l'éducation. Dans le domaine de la santé par exemple, on note comme réalisation majeure la mise à niveau de 82 centres de santé intégrés (CSI) et d'un (1) laboratoire de l'hôpital de district. A cela s'ajoute, 51 CSI/maternités dotés d'éclairage solaire dans 7 districts sanitaires de la région de Tahoua, 51 motos pour les CSI de Tahoua, un (1) appareil installé à Mainé, etc. On note également, la formation de 577 prestataires en prévention de la transmission Mère-Enfant.

● **Rahila Tagou**



AVIS DE RECRUTEMENT

Recrutement d'un Ingénieur Electricien

La Société des Mines de l'Air, (**SOMAIR**) recherche pour son Etablissement d'Arlit : **Un (1) Ingénieur Electricien**.

I. MISSIONS PRINCIPALES ET REponsABILITE :

Sous la supervision du Chef de Département Projets et Travaux Industriels, ses missions principales sont les suivantes :

- Assurer la production et la distribution de l'énergie électrique, de l'eau (potable et industrielle) et de l'air comprimé pour le site;
- Assurer la gestion de la centrale électrique de la SOMAIR;
- Assurer la gestion de la partie solaire (panneaux, batterie) en cours de réalisation ;

- Assurer la disponibilité (maintenabilité et fiabilité) des équipements électriques (hors usine) et électroniques dans tous les secteurs d'activités de la SOMAIR

- Assurer la maintenance et le dépannage des installations électriques BT, des installations frigorifiques et de la climatisation pour l'ensemble du site ;

- Etablir les devis descriptifs et les appels d'offres dans le domaine électrique. Il participe activement aux différents projets dans le domaine électrique initiés par le site ;

- Apporter sur demande du Chef de Département, une assistance technique aux services publics de la ville d'Arlit.

Missions particulières

- Il a en charge l'établissement des programmes annuels de fourniture et de consommation d'eau, d'électricité et air et le maintien en parfait état de marche de toute les installations électriques HT y compris la disponibilité des groupes secours de la centrale électrique et de la centrale solaire en cours de réalisation.

- Il tient les niveaux et l'évolution de la production et de la consommation d'électricité, d'eau et d'air comprimé, la disponibilité des équipements de production : groupes électrogènes compresseurs, et centrale solaire.

Il a en charge la mise en conformité des plans par rapport aux règlements et à la sécurité de toutes les installations électriques de la société (hors usine), la mise à jour permanente des plans et documents de travail, le maintien en parfait état de marche tge toutes les installations électriques en ZI (hors usine).

établit des relations fonctionnelles ouvertes et fructueuses avec la Sonichar, la Igelec et la SEEN.

Réponsabilités

Il a la responsabilité des équipes qu'il a sous ses ordres, de l'outillage mis à sa disposition, du maintien et de l'amélioration du niveau de qualification de son personnel, de la qualité des travaux réalisés. Il est également responsable du respect des plannings et délais des travaux réalisés, du respect des normes de sécurité en vigueur, du règlement intérieur.

Pouvoir et autorité

Il a autorité de faire suspendre toute opération, dans son entité quels qu'en soient les exécutants, s'il estime qu'elle présente des risques inacceptables, pour la sécurité des personnes, pour l'environnement ou des biens dont il a la charge. Il a un pouvoir de sanction sur tout agent de son entité.

II. COMPETENCES REQUISES

Niveau formation et expérience

- Justifier d'un niveau de formation BAC+5 en Génie Electrique ou Electromecanique ;

- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine ;

- Avoir une parfaite connaissance de la conduite d'une centrale électrique, une connaissance des réseaux aériens et souterrains BT et HT ;

- Avoir une connaissance en production d'énergie solaire;

- Une expérience professionnelle réussie d'au moins 5 ans à un poste de Responsable de la maintenance Electrique est nécessaire pour accéder à ce poste ;

- Une parfaite connaissance des standards en électricité, en maintenance industrielle et de la technologie des équipements et matériels électriques;

- Des connaissances approfondies en électricité, en informatique industrielle, en maintenance électrique/électronique de puissance Méthodique, rigoureux, disponible et patient, impartial ;

- Capacité à faire du suivi budgétaire ;

- Une bonne maitrise de l'outils informatique (capacité à

travailler avec Word, Excel, Access, Power point ...);

- Permis VL ;

- Habilitation : H2V, B2V, BR, BC.

III. NATURE ET DUREE DU CONTRAT

Le poste est basé à Arlit et est classé dans la catégorie Personnel Supérieur (PS). Le candidat retenu répondant aux critères ci-après définis sera recruté en un **Contrat de travail à durée indéterminée (CDI)**.

IV. CONSTITUTION DE DOSSIER :

Les dossiers de candidatures doivent contenir les pièces ci-après :

- une lettre de motivation ;

- un Curriculum vitae (CV) ;

- une copie légalisée du dernier diplôme ;

- une copie légalisée des pièces d'état civil (carte d'identité, extrait de naissance, certificat de nationalité ...);

- une carte d'inscription ANPE ;

- un casier judiciaire.

Le dossier de candidature, constitué comme décrit ci-dessus, doit être déposé **au plus tard le Lundi 31/01/2022 à :**

- **Agence ANPE Niamey ;**

- **Agence ANPE d'Agadez ;**

- **Inspection du travail d'Arlit.**

Les tests de sélection se dérouleront à Arlit, par conséquent, les candidats sont priés d'indiquer leur lieu de résidence et leur contact téléphonique.

La date des tests sera communiquée ultérieurement.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

NB : Tout dossier déposé ne peut être retiré par la suite.

AVIS DE PERTE

Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la parcelle N°C, sise à Niamey, de l'ilot N°7018, du Lotissement SONUCI BANI KOUBAYE au nom de Madame ADAMOU CHEKOU BALKISSA.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerrou, Boite Postale: 11.167, Tel: 20.74 1 264 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour avis, Maître SOULEYMANE GARBA

AVIS DE PERTE

Il est donné avis de perte d'un (01) acte de cession d'immeuble non bâti de la parcelle B ilôt 10 143 lotissement EXT TCHANGAREY au nom de Monsieur ABDOULAYE OUSMANE

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude de Maître OUMAROU HIMA Safiétou, Avenue du DOUARA, YN-187, Porte 161, Quartier Yantala Recasement, BP. 500 Niamey, Téléphone : 20.35.00.56.

Pour avis, Maître OUMAROU HIMA Safiétou,



COMMUNIQUE

RAPPEL DERNIER DELAI DE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES DU 4eme TRIMESTRE 2021

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur de rappeler aux employeurs qu'ils doivent remplir et transmettre à la CNSS les déclarations et les relevés nominatifs du Quatrième Trimestre 2021 et s'acquitter des cotisations correspondantes **au plus tard le 31 Janvier 2022** délai au-delà duquel commencent à courir les pénalités pour retard prévues par les textes en vigueur.

Il rappelle à tous ceux qui ne se sont pas acquittés des cotisations des trimestres antérieurs à le faire dans les meilleurs délais sous peine de poursuites prévues par les textes en vigueur.

Il informe particulièrement les transporteurs qui sont en retard dans le paiement de leurs cotisations que des contrôles inopinés seront entrepris par la CNSS et les services publics compétents sur toute l'étendue du territoire national.

Il s'agit :

- Des véhicules de transport urbain et interurbain, à savoir les taxis de ville, les bus et minibus ;

- Des véhicules de transport de marchandises ;

- Des véhicules de transport de bois ;

- Des camions de transport de sable et autres matériaux de construction.

Le Directeur Général de la CNSS compte sur la compréhension de tous pour assurer une protection sociale à tous les travailleurs.

SOULEY OUMAROU



SUNU Assurances Vie Niger et la Banque Internationale pour l'Afrique **BIA** ont le plaisir d'informer les souscripteurs du produit **ARZAKA** qu'à l'issue du 29e tirage au sort effectué le **23 Janvier 2022** au Siège de SUNU Assurances Vie Niger, Rue de Kalley, sous la supervision de Maître HAMANI SOUMAILA, Huissier de Justice près du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey BP :11.200 TEL : 20 34 02 94/96 88 49 97 NIF :7455R CNSS : 42184, ont été tirés au sort les numéros suivants :

• 0673

• 9778

• 9740

• 9549

• 0544

• 8816

ARZAKA à votre portée

Contact: **SUNU Assurances Vie Niger – BP 423 Niamey (Niger)**
Tél : 20 73 41 75 / 95 00 62 76

● Zinder/Point de presse du Gouverneur

M. Laouali Amadou Madougou fait le bilan de sa visite de travail à Jigawa au Nigeria

Le gouverneur de la région de Zinder, M. Laouali Amadou Madougou a tenu le Week-end dernier, un point de presse devant les médias régionaux au cours duquel il a abordé plusieurs questions relatives à la coopération entre l'Etat de Jigawa et la région de Zinder. Il a, à cet effet, rappelé les principaux sujets sur lesquels il a échangé avec les autorités de l'état fédéré de Jigawa.



M. Laouali Amadou Madougou

Il s'agit notamment de la perspective de la mise en place d'un port sec au niveau de la ville de Babura située à la frontière pour permettre aux opérateurs économiques de gagner non seulement en temps mais aussi en coût. Autres sujets, c'est celui d'étudier la possibilité d'installation de l'usine de transformation des roches granitiques pour résorber le chômage ainsi que la réhabilitation des anciennes unités de transformation des céréales (SOTRAMIL) et de cuirs et peaux (Tannerie Malam

Yaro). En ce qui concerne le volet Agriculture, les échanges entre les deux gouverneurs ont porté sur l'attribution provisoire d'exploitation des terres agricoles par les producteurs de Jigawa dans la vallée de la Koroma dans la perspective de moderniser ce secteur. Ces derniers s'intéressent également au secteur de l'élevage, à la vulgarisation des chèvres de grande qualité dont regorge la région de Zinder. Dans le même ordre d'idées, les opérateurs

économiques du Nigeria ont également décidé d'organiser une série de formations destinées à leurs homologues de la région de Zinder sur la maîtrise des techniques du commerce moderne basé sur l'électronique, les possibilités d'approvisionnement en engrais et en semences, l'intensification de la culture rizicole, le développement de la culture

de la canne à sucre et la lutte contre les criquets pèlerins. Dans le cadre de la prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs, Il a été question d'envisager le surcreusement des mares pour maintenir les éleveurs sur leur site d'origine. S'agissant du secteur éducatif, le gouverneur de Jigawa Elh Mahamane

Badaru Aboubacar a pris l'engagement, à titre personnel, d'accompagner le Programme de Renaissance du Président de la République, Mohamed Bazoum. Cet engagement se traduira à travers un appui conséquent dans la construction de plusieurs infrastructures scolaires afin de mettre fin aux classes en paillote, un vœu cher au Chef de l'Etat dans son projet qui vise à observer zéro classe en paillote à l'école primaire. Enfin, le gouverneur de la région de Zinder a invité son homologue de Jigawa à effectuer une visite de travail à Zinder. Ce dernier a accepté cette invitation et la date sera communiquée ultérieurement.

Sido Yacouba ANP-ONEP/Zinder

● Dosso

Le village de Kourfaré, un haut lieu de cure au natron pour le bétail

Kourfaré est un village situé à 8 kms au sud de Birni N'Gaouré. La piste auparavant sablonneuse difficile d'accès a aujourd'hui vu la réalisation d'une route en latérite mettant ainsi fin au calvaire que rencontrent les populations de la localité. Construit au pied d'un plateau, Kourfaré ou Ourfaré désigne un endroit où les animaux viennent lécher le natron. On y trouve encore aujourd'hui aux alentours du village des morceaux de poterie ancienne prouvant ainsi que Kourfaré ne date pas d'aujourd'hui. Il ressort, de sources concordantes, que Kourfaré a été fondé par Koura fils de Baba Golba venant de Damari (Say) avec sa suite dont son frère Goumari.



Zarmakoye Garba Ounténi, Chef du village de Kourfaré

Le premier chef a été Zarmakoye Hangayzé qui régna environ 40 ans. Le titre de Zarmakoye à Kourfaré relève d'une simple logique. Les premiers habitants étaient les descendants de Tobili lui-même fils de Tagourou. Huit chefs se sont succédé, dont l'actuel Elhadj Garba Ounténi, intronisé le 10 novembre 2007. L'histoire raconte que ce village a toujours été épargné des guerres et autres calamités comme les sécheresses, grâce à un tamarinier surnommé Dou-naba-Bossey au pied duquel les populations pratiquaient leurs sacrifices. Aujourd'hui

avec l'islam, cette pratique a totalement disparu. De par la fertilité de son sol, ce village renferme d'importantes mares permanentes et semi permanentes à l'image de Kara-Bangou, Foulan-Bangou ou encore Diney-Bangou. Les populations de Kourfaré sont de grands agriculteurs. Le village dispose d'une école primaire et d'un collège en paillotes. Selon le chef du village, Zarmakoye Garba Ounténi, "certaines pratiques ancestrales sont jalousement conservées par les populations notamment les remèdes contre les morsures

de serpent que chaque enfant du village peut allègrement pratiquer". Le cousinage à plaisanterie a permis de renforcer davantage les rapports de bon voisinage avec les villages

environnants surtout avec le village de Tchara que leurs ancêtres ont, depuis la nuit

des temps, institué à travers diverses rencontres. Grâce à ce brassage, a soutenu Zarmakoye Garba Ounténi "des mariages ont été célébrés entre les populations de ces deux villages. Les jeunes ont noué des relations fraternelles loin des mensonges, de la haine". Comme doléances, le chef du village de Kourfaré sollicite des autorités "la construction d'un centre de santé, d'un marché moderne, la construction des classes en matériaux définitifs, l'électrification du village ainsi que l'acquisition de motopompes dans le cadre des cultures de contre saison.

Mamane Amadou, ANP-ONEP/Dosso

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'ETUDE DE MAITRE ISMAËL GANDA, notaire à Niamey, Boulevard du Zarmaganda-Face à la Cité Chinoise, de la perte de l'acte de cession relatif à la parcelle A, îlot 476 du lotissement KOGOROU PLATEAU, sise à Liboré/Kollo, au nom de ABDOUL-AZIZ HAMZA. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude notariale sus indiquée ou au service des affaires domaniales de kollo.

Pour avis, le Notaire

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIRECTION DE LA FISCALITE FONCIERE ET CADASTRALE
DIVISION DE LA FISCALITE ET DE LA CONSERVATION FONCIERES

AVIS DE BORNAGE

LA CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS DU NIGER
A NIAMEY

Toutes les personnes intéressées sont invitées à assister ou se faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier, aux bornages contradictoires des immeubles ci-après :

Le lundi 21 février 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à l'Arrondissement Communal Maradi III, en zone non lotie, d'une contenance de **01 hectare 01 are 55 centiares** terrain appartenant à **M. ABDOULKARIM ADAM** et limité au Nord par le Jardin de Laouali Mahaman, à l'est par le Cimetière Nassala, au Sud par le Jardin de Achirou IIIa et à l'ouest par un terrain non immatriculé, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.939 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à l'Arrondissement Communal Maradi III, en zone non lotie, d'une contenance de **38 ares 70 centiares** jardin appartenant à **M. ABDOULKARIM ADAM** et limité au Nord par le Jardin de Salé Tiya, à l'est par le jardin de Elh Siradji, au Sud par le Jardin de Habibou Boubacar Tado et à l'ouest par le jardin de Tassiou, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.940 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au Village de Imbelbérou, Commune Urbaine de Tibiri (Guidan-Roumdji), en zone non lotie, d'une contenance de **09 ares 15 centiares** terrain appartenant à **M. IDI IBRAHIMA SALAO** et limité au Sud par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.941 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au Village de Massalata, Commune Urbaine de Birni N'Konni, en zone non lotie, d'une contenance de **04 ares 00 centiare** terrain appartenant à **M. ABOUBACAR TANIMOUNE** et limité au Nord par le terrain de Rakia Abdou, à l'est par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains de Elh Jadi Koukou, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.942 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à la Commune Urbaine de Birni N'Konni, Extension lotissement Complémentaire, ilot 908, d'une contenance de **01 hectare 42 ares 57 centiares** terrain appartenant à l'ETAT et limité au Sud par la RN1 (Doutchi-Konni), à l'est par une rue de 20 m et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.943 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à la Commune Urbaine de Tsernaoua, lotissement Tsernaoua, ilot 146, parcelle G, d'une contenance de **05 ares 28 centiares**, terrain appartenant à **M. IBRAHIM ASMANE** et limité à l'est par une rue de 20 m et de tous les autres cotés par des parcelles non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.944 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à la Commune Urbaine de Tsernaoua, lotissement Tsernaoua, ilot 183, parcelle C, d'une contenance de **03 ares 00 centiare**, terrain appartenant à **M. MOCTAR ABDUO** et limité à l'ouest par la RN1 (Konni-Madaoua) et de tous les autres cotés par des parcelles non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le

Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.945 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au quartier Birni (Ville de Zinder), en zone non lotie, d'une contenance de **03 ares 01 centiare** terrain appartenant à **M. MAMAN NOURY BARMA** et limité au Nord-ouest par un terrain non immatriculé et de tous les autres cotés par des ruelles, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.946 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Liboré Yaboni**, Commune Rurale de **Liboré**, en zone non lotie, d'une contenance de **40 ares 25 centiares** terrain appartenant à **M. MOHA MOUSSA** et limité au Nord-est par une piste allant vers Kongou, au sud-est par des terrains appartenant Ali Ousmane Dargo et Ibrahim Mazou, au sud-ouest par les terrains de Sani sabo et Mohamed Abdoul Karim et au Nord-ouest par un *Kori*, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.947 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Liboré Bangoubanda**, Commune Rurale de **Liboré**, en zone non lotie, d'une contenance de **17 ares 85 centiares** terrain appartenant à **M. ADAM DJAMBALA MAIGA** et limité au Nord par le terrain de Oumarou Garba, à l'est par le TF N° 22253 du Niger et de tous les autres cotés par le lotissement Bakabé, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.948 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Liboré Peulh**, Commune Rurale de **Liboré**, en zone non lotie, d'une contenance de **04 ares 03 centiares** terrain appartenant à **M. KANGEYE FIROUNE ISSA** et limité à l'ouest par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.949 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 15 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Liboré Koubomé**, Commune Rurale de **Liboré**, en zone non lotie, d'une contenance de **02 ares 19 centiares** terrain appartenant à **M. ALJADAN EINI HAMED ALFAROUK** et limité à l'est et au sud par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.950 du 15 novembre 2021.

Le lundi 21 février 2022 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Sorey**, Commune Rurale de **N'Dounga**, en zone non lotie, d'une contenance de **26 ares 87 centiares** terrain appartenant à **M. MOUSSA AFMAD DOULLA** et limité à l'est par la RN1 (Niamey-Dosso) et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.951 du 15 novembre 2021.

Le mardi 22 février 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Koné Kaina**, Commune Rurale de **Karma**, en zone non lotie, d'une contenance de **14 hectares 05 ares 30 centiares** terrain appartenant à **M. MOHAMED SEYNI OUMAROU** et limité de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.952 du 15 novembre 2021.

Le mardi 22 février 2022 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à

Koné Béri, Commune Rurale de **Karma**, en zone non lotie, d'une contenance de **02 hectares 00 are 57 centiares**, terrain appartenant à **M. SIDI TIJANI** et limité à l'est par le terrain de Issoufou Tchopoli et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.953 du 15 novembre 2021.

Le mardi 22 février 2022 à 15 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Tagabati/Karma**, Commune Rurale de **Karma**, en zone non lotie, d'une contenance de **10 hectares 43 ares 01 centiare**, terrain appartenant à **M. MOUSSA MAHAMANE MOREY** et limité au sud par le terrain de seyni issaka, à l'ouest par le terrain de Soumayi Bouwazia et de tous les autres cotés par un ravin, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.954 du 15 novembre 2021.

Le mardi 22 février 2022 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Damari**, Commune Rurale de **Youri**, en zone non lotie, d'une contenance de **10 hectares 01 ares 19 centiares**, terrain appartenant à **M. RISSA ALI MOHAMED** et limité au sud par le terrain de boukari yamba, à l'ouest par le terrain de Djaoura et de tous les autres cotés par le terrain de Mahamadou Bouzou, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.955 du 15 novembre 2021.

Le mercredi 23 février 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Toulouaré (village de Barthi)**, Commune Rurale de **Bitinkodji**, en zone non lotie, d'une contenance de **126 hectares 11 ares 88 centiares**, terrain appartenant à **M. VAROL FIKRET** et limité à l'ouest par le terrain de Djibo Rabay, au nord par le terrain de Varol Fikret et de tous les autres cotés par le terrain de Salou Souleymane, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.956 du 15 novembre 2021.

Le mercredi 23 février 2022 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Toulouaré (village de Barthi)**, Commune Rurale de **Bitinkodji**, en zone non lotie, d'une contenance de **12 hectares 17 ares 42 centiares**, terrain appartenant à **M. VAROL FIKRET** et limité à l'ouest par le terrain de Djibo Rabay, au nord par le terrain de Seydou Boukari, au sud par le terrain de Varol Fikret et à l'est par le terrain de salou souleymane, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.957 du 15 novembre 2021.

Le mercredi 23 février 2022 à 15 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Gabou (Kandadji)**, Commune Rurale de **Déssa**, en zone non lotie, d'une contenance de **05 hectares 38 ares 70 centiares**, terrain appartenant à **la SOCIETE « SOROUBAT-BJ » NIF : 59644/R** et limité au nord-est par les terrains de Mohamed Hamzou, Souleymane Harouna, Adamou Maganado, au Sud-est par les terrains de sagaidou hamil, Kadiri Saidou, au Sud-ouest par la RN1 (Tillabéry-Ayorou) et au Nord-ouest par une piste, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.958 du 15 novembre 2021.

Le mercredi 23 février 2022 à 16 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **Tabanassa (Baileyara)**, Commune Rurale de **Tagazar**, en zone non lotie, d'une contenance de **21 hectares 33 ares 00 centiare**, terrain appartenant à **M. ISSOUFOU ADOUM** et limité au nord par le terrain de Nouhou Seydi, à l'est par le terrain de Assalek Idrissa, au sud par le terrain de Maguis Alhassane et à l'ouest par le terrain de Djibo Alhassane, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du

Niger suivant réquisition n°17.959 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 08 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **GOUDEL**, Arrondissement Communal Niamey I, en zone non lotie, d'une contenance de **01 are 86 centiares**, terrain appartenant à **M. MOHAMED ADAMOU MOUSSA** et limité à l'ouest par le terrain de Harouna Iliassou, au nord par le terrain de Kadri Adamou, au sud par le terrain de Laouali Dodo et à l'est par une ruelle, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.960 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 09 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **TONDIKOIREY**, Arrondissement Communal Niamey I, en zone non lotie, d'une contenance de **06 ares 00 centiare**, terrain appartenant à **M. ABIBOU ISSOUFOU GARBA** et limité au sud-ouest par la route Tondikoirey-Tondibiah et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.961 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **LOSSOGOUNGOU**, Arrondissement Communal Niamey I, en zone non lotie, d'une contenance de **03 ares 14 centiares**, terrain appartenant à **Mme KADIDIATOU BLANDINE GREGOIRE TCHEPO** et limité à l'est, au sud par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.962 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **LOSSOGOUNGOU**, Arrondissement Communal Niamey I, en zone non lotie, d'une contenance de **12 ares 13 centiares**, terrain appartenant à **M. ABDOULKADER AGALI** et limité au nord par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.963 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 12 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **GABAGOURA**, Arrondissement Communal Niamey I, en zone non lotie, d'une contenance de **01 are 54 centiares**, terrain appartenant à **M. MAHAMADOU SALIFOU** et limité à l'est, par le terrain de Sidi Sadou, à l'ouest par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.964 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 15 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **TONDIGAMEYE**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **06 ares 85 centiares**, terrain appartenant à **M. JEAN CLAUDE HOCHON** et limité au sud et à l'ouest par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.965 du 15 novembre 2021.

Le jeudi 24 février 2022 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au quartier **AEROPORT II**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **05 ares 81 centiares**, terrain appartenant à **M. IDE SALEY ALI** et limité au sud-est par le TF N° 54.119 du Niger, au sud-ouest par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.966 du 15 novembre 2021.

Le vendredi 25 février 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **SAGA GOROU I**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **08 ares 88 centiares**, terrain appartenant à **M. MAHAMANE ATTO ABDOULKADER** et limité au sud par une ruelle et de tous les autres cotés par

des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.967 du 15 novembre 2021.

Le vendredi 25 février 2022 à 10 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **SAGA GOROU I**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **04 ares 70 centiares**, terrain appartenant à **M. ABDELLAH ADAMO HAMIDOU** et limité au sud par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.968 du 15 novembre 2021.

Le vendredi 25 février 2022 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **SAGA GOROU I**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **74 ares 10 centiares**, terrain appartenant à **M. SOULEYMANE MOUSSA TOURE** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.969 du 15 novembre 2021.

Le lundi 28 février 2022 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **KAREY GOROU**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **11 hectares 18 ares 31 centiares**, terrain appartenant à **M. YACOUBOU SOUMANA** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.970 du 15 novembre 2021.

Le vendredi 25 février 2022 à 12 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **GAMKALLEY SEBANGUEYE**, Arrondissement Communal Niamey IV, en zone non lotie, d'une contenance de **02 ares 90 centiares**, terrain appartenant à **M. ABDEL SALAM SANDA DANKOYE** et limité de tous les côtés par des terrains non immatriculés, dont

l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.971 du 15 novembre 2021.

Le lundi 28 février 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **KIRKISSOYE (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **02 hectares 45 ares 80 centiares**, terrain appartenant à **M. GUERO HAMA HASSANE** et limité au sud par le terrain de Issoufou Daouda, à l'ouest par le terrain de la SONUCI et de tous les autres cotés par le terrain de Boureima Wonkoye, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.972 du 15 novembre 2021.

Le lundi 28 février 2022 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **SAGUIA (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **06 ares 82 centiares**, terrain appartenant à **M. IDRISSE AMADOU ABDOULKARIM** et limité au Nord par les terrains de Hama Boubacar et Ismael Samba, au sud par les terrains de Dia Mohamed Lamine et Soumana Idé et de tous les autres cotés par une ruelle, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.973 du 15 novembre 2021.

Le lundi 28 février 2022 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **SAGUIA (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **02 ares 82 centiares**, terrain appartenant à **M. MAMOUDOU SOULEY** et limité à l'est par le terrain de Oumarou Abdou, à l'ouest par le terrain de Hadiza Moumouni, au sud par le terrain de Yacouba Ibrahim et au nord par une ruelle, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.974 du 15 novembre 2021.

Le lundi 28 février 2022 à 12 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à

SAGUIA (Rive Droite), Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **03 ares 09 centiares**, terrain appartenant à **M. ABDOU MOUMOUNI** et limité au sud, à l'ouest par une ruelle et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.975 du 15 novembre 2021.

Le lundi 28 février 2022 à 15 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **GUANGEL (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **04 ares 25 centiares**, terrain appartenant à **M. NOMA ALI DIT MAMOUDOU** et limité au nord, à l'est par une route et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.976 du 15 novembre 2021.

Le mardi 1^{er} mars 2022 à 09 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **BIBIA/KOURTERE SAMBORO (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **27 hectares 99 ares 09 centiares**, terrain appartenant à **M. ABDOULWAHAB ADAMO IDRISSE** et limité à l'ouest par le terrain de Moumouni Amadou et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.977 du 15 novembre 2021.

Le mardi 1^{er} mars 2022 à 11 heures 00 minute, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **BIBIA/KOURTERE SAMBORO (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **17 hectares 51 ares 68 centiares**, terrain appartenant à **M. ABDOULWAHAB ADAMO IDRISSE** et limité à l'ouest par le terrain de Soumana Dioffo, au sud par le terrain de Ali Moussa et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers

du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.978 du 15 novembre 2021.

Le mardi 1^{er} mars 2022 à 12 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **LOKOTO (Rive Droite)**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **05 ares 12 centiares**, terrain appartenant à **M. BACHIROU MAIGUECHEME** et limité à l'ouest par une ruelle, au sud par le terrain de Elh Tinni et de tous les autres cotés par le terrain de Ali Garba, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.979 du 15 novembre 2021.

Le mardi 1^{er} mars 2022 à 16 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis à **GUESSELBODI**, Commune Rurale de N'Dounga, en zone non lotie, d'une contenance de **46 hectares 43 ares 61 centiares**, terrain appartenant à **M. NASSER SALIM** et limité au sud par la RN1 (Niamey-Dosso), à l'est par un terrain de la SONUCI et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°17.980 du 15 novembre 2021.

Le mercredi 02 mars 2022 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé au bornage d'un immeuble sis au village de **KOSSEYE**, Arrondissement Communal Niamey V, en zone non lotie, d'une contenance de **07 hectares 07 ares 62 centiares**, terrain appartenant à **M. MADOUYOU IDRISSE** et limité au Nord-est par la Route (Niamey-Karey-Gorou), au nord-ouest par un terrain de M. Soumana Marou et de tous les autres cotés par des terrains non immatriculés, dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur le Conservateur de la propriété et des droits fonciers du Niger à Niamey, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Niger suivant réquisition n°13.886 du 12 juin 2015.

Fait à Niamey, 27 janvier 2022

HAROUNA Fodi

	<h2>Marchés Publics</h2>
	<p>REPUBLIQUE DU NIGER Présidence de la République DIRECTION DU CABINET SECRETARIAT GENERAL</p> <p>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>N°001/2022/PRN/CAB (MARCHÉ À COMMANDES)</p>
<p>POUR LA SÉLECTION DE CANDIDATS POUR L'ENTRETIEN ET OU LA LIVRAISON DES PIÈCES DÉTACHÉES AU PROFIT DU PARC AUTOMOBILE DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE.</p>	
<p>1. Cet Avis d'Appel d'Offres Ouvert National fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés 2022.</p> <p>2. La Présidence de la République a l'intention d'utiliser une partie de ses fonds (Budget National) pour effectuer des paiements au titre d'un Marché relatif à l'entretien et ou la livraison des pièces détachées au profit de son Parc Automobile.</p> <p>3. La Présidence de la République sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises (sélection de candidats pour l'entretien et ou la livraison des pièces détachées au profit du Parc Automobile de la Présidence de la République).</p> <p>4. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 28, 29, 30 et 106, ainsi ouvert à tous les candidats éligibles. Les commandes seront exécutées au fur et à mesure de besoins.</p> <p>5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier de d'Appel d'Offres à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public de la Présidence de la République les jours ouvrables de 9 heures à 17 heures ;</p>	<p>6. Les candidats intéressés peuvent consulter ou retirer le dossier d'Appel d'offres complet à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante (50.000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DMP-DSP/PRN).</p> <p>7. Les offres présentées en un (1) original et deux (2) copies, conformément aux données particulières devront parvenir ou être remises à la Direction des Marchés Publics de la Présidence de la République au plus tard le 25 février 2022 à dix (10) heures précises.</p> <p>Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.</p> <p>8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.</p> <p>9. Les offres seront ouvertes le même jour en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à dix (10) heures (30) précises dans la salle de réunion de la Présidence de la République</p> <p>10. Par décision motivée, la Présidence de la République se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.</p> <p style="text-align: right;">Le Secrétaire Général Adjoint</p>

Le Sahel et Sahel Dimanche

disponible partout au Niger

www.lesahel.org

AVIS DE PERTE

A la requête de Monsieur HAROUNA ABDOU JARI et au vu de l'attestation de perte N°6297/ECOGAR du 08/12/2021, et de la certification délivrée en date du 10/12/2021 par le Chef de Service des Archives et de la Documentation de la Ville de Niamey, avis est donné par Monsieur HAROUNA ABDOU JARI, de la perte d'un acte de cession d'immeuble non bâti sis à Niamey, portant sur la **parcelle O, îlot 12 952, lotissement KOBONTAFA**, dans la ville de Niamey, au nom de **Monsieur HAROUNA ABDOU JARI**.

Toute personne qui l'aurait retrouvé, est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude Notariale susmentionnée.

Pour avis, **MAITRE MAITOURNAM IBRAHIM**

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'étude de Maître Djibo Hamsa Garba Notaire, à la Résidence de Niamey (République du Niger), RUE LI 18, de la perte de l'Acte de Cession d'immeuble Non Bâti de la **parcelle H de l'îlot 4393, lotissement Bobiel**, au nom de **MR Idrissa Gado**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer au Service des affaires domaniales de la Communauté Urbaine de Niamey ou à l'étude ci-dessus indiquée

Pour avis, **Maître Djibo Hamsa Garba**

AVIS DE PERTE

Il est donné avis de perte d'un (01) acte de cession d'immeuble non bâti de la **parcelle L îlot 10161 lotissement EXT TCHANGAREY** au nom de **Monsieur MOUSSA KIMBA**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude de Maître OUMAROU HIMA Safiétou, Avenue du DOUARA, YN-187, Porte 161, Quartier Yantala Recasement ; BP. 500 Niamey, Téléphone: 20.35.00.56.

Pour avis, **Maître OUMAROU HIMA Safiétou**

● Remise du document législatif et institutionnel sur la protection des données à caractère personnel au Niger au Ministre de la Justice, Garde des sceaux

Vers un renforcement du dispositif législatif en matière de protection des données à caractère personnel

La présidente de la Haute Autorité de Protection des Données à caractère personnel (HAPDP), Mme Sanadi Tchimaden Hadatan a remis, hier soir, le rapport d'analyse de l'état de lieu du dispositif législatif et institutionnel de la protection des données à caractère personnel du Niger au ministre de la Justice Garde des Sceaux, M. Ikta Abdoulaye Mohamed. La cérémonie s'est déroulée dans les locaux du ministère de la Justice.

Peu avant, la remise du document, la présidente de la HAPDP a rappelé que l'étude sur ce document concernant l'état de lieu du dispositif législatif et institutionnel de la protection des données à caractère personnel au Niger a été financée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). A travers cette étude, il s'agissait selon Mme Sanadi Tchimaden Hadatan, pour la Haute Autorité de Protection des Données à

caractère personnel (HAPDP) de faire l'analyse situationnelle du dispositif national en matière de la protection des données à caractère personnel, de présenter le dispositif national au Niger en ce qui concerne les normes internationales de protection des données à caractère personnel afin d'analyser la réglementation qui encadre la protection des données à caractère personnel au Niger. «C'est un travail de qualité qui a été fait en

collaboration avec l'OIM en 2020», a-t-elle souligné.

Par ailleurs, la présidente de la HAPDP a évoqué quelques recommandations issues de cette étude. Il s'agit entre autres de la nécessité de remettre à niveau la loi sur la protection des données à caractère personnel parce qu'il ressort de cette loi quelques insuffisances qu'il va falloir combler par rapport aux normes internationales. Il y a aussi la nécessité de renforcer la Haute Autorité de la Protection des données à caractère personnel.

Pour sa part, le ministre de la Justice Garde des Sceaux, M. Ikta Abdoulaye Mohamed a félicité la présidente de la HAPDP pour la qualité de cette étude. «Le ministère de la Justice va étudier tous les aspects afin de proposer des



Le ministre Ikta Abdoulaye recevant le document

solutions à tout ce qui a été identifié dans ce travail comme étant une entrave à la liberté et au bout du processus nous mettrons tous nos efforts en œuvre pour obtenir un règlement qui sera appliqué à tous les organismes publics et privés afin de protéger les données à caractère personnel»,

a-t-il dit. M. Ikta Abdoulaye Mohamed a enfin exhorté la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP) à continuer cette bonne initiative qui vise à protéger toutes nos données à caractère personnel.

● Yacine Hassane

● Remise par la Chine d'un don en médicaments et matériels médicaux

300.000 tests rapides antigéniques de Covid-19 et d'une grande quantité de médicaments et matériels médicaux à l'HGR

Le ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires sociales, Dr Illiassou Idi Mainassara a réceptionné hier après midi à l'Hôpital Général de Référence de Niamey, des mains de l'Ambassadeur de Chine au Niger, S.E. JIANG Feng, un important don de la République Populaire de Chine à l'endroit du Niger. Ce sont trois cent mille (300 000) tests rapides antigéniques de Covid-19 et une grande quantité de médicaments et matériels médicaux, dont la valeur totale s'élève à 6,52 millions de Yuans RMB, soit 602 millions de francs CFA qui ont été réceptionnés dans le but d'améliorer davantage la prise en charge des malades au niveau de l'Hôpital Général de Référence de Niamey.

La cérémonie a été marquée par la signature par le ministre en charge de la Santé et l'ambassadeur de Chine au Niger du document attestant la réception du don. Le ministre Illiassou Idi Mainassara a dit à

cette occasion que la République Populaire de Chine a toujours été aux côtés de l'Hôpital Général de Référence depuis sa création à travers de nombreux appuis. A cet effet, il a rappelé entre autres soutiens l'appui

constant en personnel à travers des équipes de spécialistes chinois qui se relayent en assistance à l'HGR malgré le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'appui régulier en matériel, équipements et consommables, d'importants dons en vaccins contre la COVID-19 et le renforcement de notre système de santé.

Selon le ministre en charge de la Santé, cette étroite coopération traduit la volonté inébranlable de la Chine à participer aux efforts entrepris par le Gouvernement du Niger dans le cadre de l'amélioration de la santé de la population, tout en précisant que ce geste soulagera de nombreux patients de l'HGR. Dr Idi Illiassou Mainassara a indiqué que ces médicaments et consommables médicaux contribueront à la prise en charge des patients et à l'amélioration de la santé de la population. Il a rassuré les donateurs que le don qui vient d'être réceptionné sera utilisé à bon escient.

Pour sa part, l'Ambassadeur de Chine au Niger, S.E. JIANG Feng, a annoncé que 400.000 vaccins chinois



Lors de la remise symbolique du don

supplémentaires et un autre lot de matériel contre la Covid-19 attendent d'être acheminés à l'aéroport. Ce qui, dit-il, illustre parfaitement l'attention particulière que le gouvernement chinois attache au peuple Nigérien depuis l'apparition du coronavirus à travers le monde. Selon l'Ambassadeur de Chine au Niger, la coopération sanitaire est un domaine traditionnel et prioritaire entre les deux pays. «En 1974, les premiers médecins chinois ont déjà commencé à soigner les patients Nigériens dans les régions les plus reculées du pays. Dans le cadre de l'amélioration des

conditions de prise en charge des malades Nigériens, la Chine a construit cet hôpital qui abrite aujourd'hui notre cérémonie et où travaille actuellement l'équipe médicale chinoise», a-t-il rappelé. Par ailleurs, le diplomate chinois a annoncé que la Chine va construire une route bitumée desservant l'Hôpital, dont les travaux sont prévus pour démarrer cette année. «Avec l'achèvement futur de ce projet, l'Hôpital Général de référence va jouer sûrement un rôle plus important pour la santé des Nigériens», a assuré S.E. JIANG Feng.

● Mamane Abdoulaye



Echange de documents entre les deux parties

● Formation et sensibilisation des Magistrats et Chefs des Brigades du Niger sur la Loi SITES et la nouvelle Loi relative à la faune sauvage

Vers le renforcement des dispositions légales et réglementaires sur la faune au Niger

Le Directeur Général Adjoint des Eaux et Forêts, Col. Massalatchi Mamane Sani a présidé hier matin à Niamey, la cérémonie d'ouverture d'un atelier de formation et de sensibilisation au profit des magistrats et chefs des brigades du Niger sur la Loi SITES et la nouvelle Loi relative à la faune sauvage. Cette formation qui durera trois (3) jours est financée par le Gouvernement Américain à travers l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Niger et mise en œuvre par la Société Zoologique de Londres (ZSL). Ils sont au total une dizaine de personnes, représentants du ministère de la Justice et de celui de l'Environnement qui prennent part à cette formation dont les communications seront assurées par Dr Seyni Abdoul Aziz du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement (PREE).

Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, le Directeur Général Adjoint des Eaux et Forêts a transmis les salutations et les remerciements de la ministre de l'Environnement aux partenaires pour avoir accepté de financer et d'accompagner cette formation mais également aux participants qui représentent d'autres institutions notamment le ministère de la Justice pour leur présence. Il a souligné que l'objectif de cet atelier est d'outiller les participants

sur les textes règlementaires qui protègent les faunes et les forêts. Pour, le Col. Massalatchi Mamane Sani, cette rencontre est une opportunité pour créer et renforcer les rapports entre les hommes de la loi et les brigades des Eaux et Forêts. C'est pourquoi, il a invité les participants à plus de participation en vue d'enrichir les dispositions en vigueur parce que l'objectif est de contribuer à la protection des faunes et des forêts.

Pour sa part, M. Alain Lus-



Photo de famille des participants à l'ouverture de l'atelier

himba, WAP Landscape Manager à la Société Zoologique de Londres, a également tenu à remercier le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique pour avoir financé cette activité mais aussi pour avoir fait confiance à la ZSL pour le pilotage et la conduite des activités. La société Zoologique de Londres, a expliqué M. Alain, est une ONG qui travaille sur la conservation de la nature à travers le monde, dont le siège est

basé à Londres. Il a souligné que le présent atelier est financé par le Département d'Etat Américain à travers le Bureau international de lutte contre le narcotique. Cette formation a-t-il ajouté, s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement des textes légaux et réglementaires appliqués à la faune sauvage. M. Alain Lushimba a précisé que cette activité est une première étape parmi une série d'activités que

prévoit ce programme, dont l'élaboration du décret SITES. «C'est pourquoi nous organisons des renforcements de capacités des acteurs judiciaires et des chefs des brigades sur les textes légaux en vue de les outiller pour les préparer dans leur mission de lutte contre la criminalité faunique», a-t-il indiqué. Il a ajouté que dans le même programme, l'ONG renforce les capacités opérationnelles des Eaux et Forêts, notamment les éco gardes qui travaillent dans le Parc Régional de W-Niger. Il y'a aussi la lutte contre le braconnage et des activités liées à la vulgarisation et à la sensibilisation des communautés sur la protection de la faune et l'accompagnement des communautés dans le développement des activités génératrices de revenus en vue de renforcer leur résilience.

● Ali Maman

● Commémoration de la Journée Internationale de la Douane

Diverses activités organisées dont un atelier d'échange sur l'analyse des données au profit des agents de la Douane

La communauté douanière du Niger a célébré, hier mercredi 26 janvier 2022, la Journée Internationale de la Douane. C'est est une tradition pour les administrations douanières du monde entier de commémorer chaque 26 janvier cette journée en mémoire de la session inaugurale du Conseil de Coopération Douanière (CCD) qui eut lieu le 26 janvier 1953. Cette journée spéciale pour la communauté douanière internationale, est une occasion de réfléchir sur un thème particulier en lien avec l'évolution de l'environnement douanier, mais aussi un moment pour rendre de vibrants hommages aux agents des douanes qui travaillent nuit et jour pour la prospérité des peuples et le bien-être collectif. L'édition de cette année a pour thème «Accélérer la transformation numérique de la douane en développant une culture des données et un écosystème performant».

Lors de la cérémonie de lancement des activités, le ministre des Finances, M. Ahmat Jidoud a rappelé que l'édition 2022 de la JID est dédiée à la transformation numérique des douanes à travers le développement d'une culture de données et un écosystème performant. Cette orientation opérée par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), n'est pas fortuite quand on sait que la science de données apparait désormais comme une technologie de rupture dans le management des administrations. «La douane est appelée de plus en plus à se moderniser et à se familiariser à la collecte et à

l'analyse des données en vue de se forger une culture des données. Cette approche permettra sans aucun doute à cette administration de renforcer davantage et d'évaluer sa stratégie en matière de protection de la société, de facilitation des échanges et de recouvrement de recettes. Il est en effet, clairement établi que les meilleures décisions sont celles qui se fondent sur des données fiables et des analyses quantitatives modernes», a précisé Ahmat Jidoud.

Par ailleurs, le ministre des Finances a notifié que le thème de cette année vise à encourager les membres de l'OMD à

aller vers de nouvelles technologies pour piloter l'ensemble de leurs processus opérationnels. «A travers ce thème, il faut également voir l'occasion, pour les douanes, de promouvoir leurs efforts et leurs activités dans ce domaine en termes de progrès et de projets futurs. Pour l'administration des douanes nigériennes, cette journée permettra non seulement de mettre en exergue, les multiples efforts déployés dans l'automatisation de son système opérationnel, mais sera également l'occasion pour cette dernière d'évaluer le progrès réalisé, et d'entrevoir les perspectives en termes de développement de la technologie numérique ainsi que les défis à relever dans le domaine», a-t-il indiqué.

Auparavant, le directeur général adjoint de la Douane, l'Inspecteur Principal des Douanes Abou Oubandaouatché a saisi l'occasion pour mettre en lumière les progrès réalisés par la Douane nigérienne ces dernières années, notamment dans le domaine de la technologie, etc. La Direction Générale des Douanes s'est engagée dans un processus de réformes et dans une dyna-



Le ministre des Finances remettent un certificat de mérite à un douanier

mique de modernisation visant à faire de la douane nigérienne une administration moderne, efficace au service du développement économique et social du pays. «Conformément à l'axe n°3 de son Plan stratégique 2019 2023, notre administration place le renforcement de son système d'information au cœur de sa stratégie de modernisation. De ce fait, il faudra noter que notre outil principal de travail SYDONIA fonctionne dans sa version la plus améliorée (SYDONIA World) depuis 2016 et une interconnexion est déjà opérationnelle avec les systèmes d'autres pays (Benin, Burkina, Togo, Côte d'Ivoire...) et d'autres institutions au plan

local (Impôts). La bancarisation des paiements des opérations douanières est effective depuis 2019», a expliqué le directeur général adjoint de la Douane. Notons qu'à cette occasion, des certificats de mérite de l'Organisation Mondiale de la Douane ont été décernés à des lauréats essentiellement composés des agents de la Douane et des structures partenaires. Après la cérémonie d'ouverture, un atelier d'échange a été organisé au profit des agents de la Douane sur l'Analyse des données au service d'une douane nigérienne plus performante.

● Abdoul-Aziz Ibrahim

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Éducation Nationale
Secrétariat Général du MEN
Projet NIGER- LIRE (Learning Improvement for Results in Education)
Unité de Coordination du projet
Téléphone : +227 20 37 11 09/91 53 93 67
Email: ucpnigerlire@gmail.com

AVIS À MANIFESTATIONS D'INTERÊT

DON IDA N° D 580-NE ET CRÉDIT IDA N° 6572-NE
NO. DE RÉFÉRENCE : NE-LIRE-205510-CS-QCBS



Pour le recrutement d'un Cabinet / Firma pour le Développement et adoption de programmes d'Instruction Audio Interactive " I.A.I " au sein de l'INDRAP dans le cadre du Projet Niger LIRE

1. Le gouvernement du Niger a reçu un don et un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet NIGER-LIRE (Learning Improvement for Results in Education) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au **recrutement d'un Cabinet / Firma pour le Développement et adoption de programmes d'Instruction Audio Interactive " I.A.I " au sein de l'INDRAP dans le cadre du Projet Niger LIRE.**

Les services de consultant (« Services ») comprennent : **lire les TDR plus bas.**

2. Le Projet NIGER-LIRE (Learning Improvement for Results in Education) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont entre autres :

- Le consultant doit être une firme ayant une expérience internationale, ayant une expérience confirmée en IAI et en DPE,
- Une forte présence et expérience de travail en Afrique sub-saharienne ;
- Une capacité à tenir des délais serrés ;
- Une expérience en supervision et évaluation de programme d'IAI et de projets en DPE ;
- Une expérience précédente en mise en œuvre de programmes d'IAI dans un contexte similaire souhaité ;
- Une expérience précédente en soutien de projet financé par la Banque mondiale non nécessaire, mais préférable.

3. Le recrutement du consultant sera effectué par la méthode de Sélection Fondé sur la Qualité et le Coût (SFQC), conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018.

4. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 13 heures.

6. Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé en personne ou par courrier électronique à l'adresse suivante : Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey – NIGER, Téléphones : +227 20 37 11 09 / 91 53 93 67, **avant le 21 Février 2022 à 17h00**, avec mention dans l'objet : « **Recrutement d'un Cabinet /Firma pour le Développement et adoption de programmes d'Instruction Audio Interactive " I.A.I " au sein de l'INDRAP dans le cadre du Projet Niger LIRE** », à n'ouvrir qu'en séance.

Unité de Coordination du Projet
Learning Improvement for Results in Education
Téléphone : +227 20 37 11 09 / 91 53 93 67
Email : ucpnigerlire@gmail.com et aoulayah@yahoo.fr

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte et justification

Situé en Afrique subsaharienne, le Niger est un pays continental et désertique avec une superficie de 1 267 000 km². Sa population, estimée à 23,361 millions d'habitants en 2019[1], croît à un rythme de 3,9% par an

et, est à 80% rurale. A cette population, s'ajoute un flux important de réfugiés.

Le Niger reste relativement fragile à cause des aléas climatiques et d'autres facteurs dont l'insécurité. Cette situation affecte à la fois l'offre et la demande d'éducation, limite les acquis potentiels de l'apprentissage et sape les efforts de Développement déployés par le gouvernement.

A cet effet, le Niger a mis en œuvre plusieurs programmes et plan de Développement de l'Éducation. On peut citer entre autres, le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE), le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) et le Plan de Transition pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation (PTSEF) 2020-2022.

Endossé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la Société Civile en novembre 2019, le PTSEF aujourd'hui en vigueur est en cohérence avec le Programme de Développement Économique et Social (PDES 2017-2021). Il a été élaboré à la suite de l'évaluation de la première phase du PSEF qui a mis en exergue plusieurs problèmes du système éducatif : faiblesse des acquis scolaires et des données statistiques, insuffisance du matériel didactique et de qualification des enseignants, problème de pilotage, renvoi massif des élèves de 6ème entre autres. Pour prendre en charge les problèmes ci-dessus, le Niger a négocié et obtenu, auprès l'Association Internationale de Développement (IDA)-Groupe de la Banque mondiale, un accord de principe pour le financement et la mise en œuvre du projet LIRE « Learning Improvement for Results in Education » pour un montant de 140 millions de dollars US dont 40 millions affectés à la question des réfugiés et des communautés hôtes.

Le financement de ce projet vient en appui aux sous-secteurs du cycle de base 1 et du cycle de base 2 qui sont sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation Nationale.

L'objectif de Développement du Projet LIRE est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans certaines régions, et renforcer la planification et la gestion de l'éducation.

Le projet comprend cinq (5) composantes :

- **la première composante** favorisera l'amélioration des pratiques d'enseignement et de la pédagogie en classe ;
- **la seconde composante** facilitera les interventions directes visant à améliorer l'apprentissage chez tous les enfants et à remédier aux déficits d'apprentissage les plus critiques ;
- **la troisième composante** vise à renforcer la gestion globale du système éducatif, notamment en intensifiant les efforts de suivi et d'évaluation des processus et des résultats éducatifs ;
- **la quatrième composante** quant à elle est axée sur l'administration de projet ;
- **la cinquième composante** intitulée intervention d'urgence contingente été ajoutée dans l'éventualité où une intervention d'urgence imprévue serait nécessaire.

Une Unité de coordination du Projet (UCP) assure l'interface entre d'une part, l'Etat nigérien, l'emprunteur, les parties prenantes ainsi que les bénéficiaires et d'autre part, le bailleur de fonds.

L'UCP travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) qui est chargé de la maîtrise d'œuvre des activités du projet NIGER-LIRE. Un dispositif d'assistance technique, placé au niveau des directions techniques du ministère est aussi mis en place.

L'UCP, sous la supervision directe du Secrétaire Général du MEN, est chargée :

- de la coordination, du suivi-évaluation, de la gestion financière globale, de l'audit interne, du décaissement, de la fonction passation de marchés et de l'assistance technique mobilisée ;
- d'assurer la liaison avec les structures de coordination et les départements du MEN ; et
- de transférer les compétences au ministère tout au long de la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage du Projet, une équipe d'experts a été mobilisée pour accompagner la mise en œuvre du projet à travers, d'une part, un appui à la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre du projet, et d'autre part, un renforcement des capacités des structures de

coordination.

A cet égard, le projet LIRE rend obligatoire tout au long de sa mise en œuvre, une stratégie d'amélioration des capacités. Celle-ci reposera sur i) la nomination obligatoire d'homologues nationaux en liaison avec les principaux contrats d'experts-assistants techniques, ii) et la conception d'un plan de renforcement de capacités et de transfert de compétences avec lequel les contrats de résultats des principaux experts seront articulés, iii) la mise en œuvre de ces plans de transfert de compétences en vue d'une transmission progressive et formellement échelonnée des compétences clés des experts à leurs homologues nationaux et du renforcement de capacités de ces derniers.

Le projet Niger-LIRE a pour ambition le déploiement progressif des TIC dans le secteur éducatif pour améliorer de manière significative et durable la qualité et les résultats de l'enseignement et des apprentissages ainsi que l'efficacité de la gouvernance du secteur.

L'information et la communication sont des outils capitaux pour le projet. En effet, NIGER-LIRE envisage de créer et de multiplier les supports de communication accessibles, permettant l'utilisation des informations fiables et mises à jour sur toutes les activités du projet, au niveau central et au niveau local, à travers des échanges d'expériences. La finalité de l'action est, notamment de : (i) Contribuer à une appropriation générale de la problématique du développement du système éducatif nigérien ; (ii) Rendre visible les actions du projet à tous les niveaux ; (iii) Informer (mieux) sur les objectifs du projet.

Le Gouvernement du Niger et la Banque mondiale, à travers le projet LIRE ont décidé de faire du numérique un moteur pour améliorer l'accès et la qualité de l'éducation. Le développement d'un programme d'instruction audio interactif (IAI) au profit des enfants du préscolaire et du primaire dans les cinq régions prioritaires du projet s'inscrit dans cette dynamique.

Cette instruction audio interactive est une technologie d'apprentissage qui peut fournir, à faible coût, une éducation culturellement appropriée via la radio ou le MP3 (podcast). C'est un outil efficace pour atteindre les enfants qui sont difficilement accessibles par les programmes d'éducation classiques, y compris les enfants pauvres ou handicapés des zones rurales ou affectées par la fermeture d'écoles à la suite des catastrophes ou de conflits et violences. Les programmes de l'IAI sont joués dans une salle de classe et aux heures de cours, soit au sein des communautés. L'IAI peut également servir comme un outil de formation continue des enseignants ou de soutien aux parents à distance et en « temps réel », leur indiquant une variété de stratégies d'enseignement /apprentissage qu'ils peuvent mettre en œuvre directement avec les élèves dans leurs classes ou les enfants à la maison.

Depuis ses débuts en 1974, l'IAI a été adaptée et utilisée avec succès dans une grande variété de contextes : la Guinée (pour les enfants du préscolaire et primaire dans les zones rurales et urbaines); la Zambie (pour les orphelins et les enfants vulnérables); l'Ethiopie (pour les réfugiés somaliens dans les camps) et le Nigeria (pour les écoles coraniques). Dans tous ces pays elle a été évaluée positivement.

Aussi, des études ont montré que l'IAI améliore considérablement la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans une variété de contextes couvrant les matières scolaires, l'âge, le sexe et l'emplacement.

Cette initiative cadre parfaitement avec les missions de l'Institut National de Documentation de Recherche et d'Animation Pédagogiques (INDRAP), dans ses volets Formation à distance des enseignants et amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages. Une enquête que la direction générale de l'Institut a initiée récemment pour apprécier l'impact des actions que l'Institut mène dans ce domaine a relevé la nécessité de réorganiser le contenu des programmes jusqu'ici développés et d'adapter les canaux de transmission des productions INDRAP non seulement aux défis actuels, mais aussi au contexte socioéconomique et géographique d'aujourd'hui dominé par l'utilisation généralisée des TICE.

L'axe 4 du programme du Président de la République (volet éducation formation) intitulé gouvernance du système éducatif a prévu l'accroissement des capacités techniques et managériales de l'INDRAP dans l'Action 5: Restructuration de l'INDRAP. Le projet LIRE, à travers cette activité veut contribuer à cette volonté politique de renforcement des capacités techniques de l'INDRAP afin d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation de base à travers le développement d'un programme d'instruction audio interactif avec l'INDRAP.

1.Stratégie de mise en œuvre

Le programme IAI sera introduit au Niger selon un calendrier échelonné. Pour ce faire, la démarche suivante sera adoptée :

- Le recrutement d'une firme internationale spécialisée dans le domaine de l'éducation de base et de la petite enfance pour assurer l'assistance

technique au programme ;

- La production de 100 épisodes audio dans deux langues des zones d'intervention du projet LIRE. Cette production se fera en deux phases de la façon suivante :

Phase 1 : la production en langue Hausa et Zarma;

Phase 2 : les épisodes en Hausa et Zarma seront testés.

A la phase 1 : cent (100) épisodes audio (classes) - 50 en Hausa et 50 en Zarma seront rédigés et alignés au programme national d'éducation de base et préscolaire ;

A la phase 2 : les cent (100) épisodes en langue Hausa et Zarma seront testés et validés ;

- La production d'une formation à distance pour le développement d'un cadre des enseignants dont des enseignants spécialisés de la petite enfance ;

- le programme s'appuiera sur les structures d'enseignement primaires et préscolaires existant dans les zones ciblées pour la mise en œuvre du Projet Niger LIRE ;

- les villages devront en contrepartie fournir un espace physique pour le programme ;

- le ministère effectuera des activités de mobilisation et de sensibilisation des populations sur la nouvelle méthodologie de prestation d'apprentissage;

- sur la base des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pilote une recommandation pourra être faite pour la formalisation et l'institutionnalisation du programme pilote de formation comme modèle de certification.

Le programme ciblera un minimum de 400.000 enfants durant les quatre premières années de ce projet pilote.

La responsabilité première de la supervision et de la gestion de ce programme sera assurée par le MEN à travers l'INRAP.

Ce projet pilote constitue une première expérience pour le Niger en matière de conduite de projet similaire et une assistance technique pour une mise en œuvre réussie s'avère nécessaire. C'est à ce titre que le recrutement d'une firme internationale ayant les compétences requises s'impose et permettra de conduire efficacement le processus en vue d'atteindre les objectifs souhaités.

1.Objectifs de l'assistance technique

3.1. L'assistance technique vise deux objectifs principaux qui sont :

- Soutenir la conception et la mise en œuvre du programme d'instruction audio interactive en collaboration avec le MEN ;

- Soutenir le processus de suivi-évaluation du programme, y compris le développement d'un plan, des instruments pertinents et la supervision de la collecte de données.

3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les missions assignées à cette assistance technique sont déclinées ci-après :

3.2.1. En ce qui concerne l'appui à la conception du programme IAI dans les régions-cibles :

- Collecter les données, identifier le public cible, développer le contenu du programme, identifier les écoles/sites et les animateurs de programmes / enseignants pour chaque site et sensibiliser les communautés pour susciter leur adhésion au programme ;

- Développer un ensemble de 100 épisodes pour 1 an d'émissions d'éducation de base et préscolaires. Les 100 épisodes incluront 50 épisodes en Hausa et 50 en Zarma. Les épisodes devront être testés sur le terrain avec les utilisateurs finaux (enfants, parents et animateurs) et les commentaires recueillis avant la formalisation ;

- Former les agents de programmes du MEN dans l'exécution du programme IAI ;

- Développer les capacités institutionnelles du MEN sur l'équipement et les techniques d'enregistrement du programme d'instruction audio interactive. Cela inclut la supervision de la mise en place des installations d'enregistrement, la formation de scénaristes et du personnel technique de studio, et la production de matériel d'apprentissage. Il comprend également le recrutement et la formation des artistes pour le contenu du programme ;

- Adapter le matériel de formation, revoir le contenu du programme audio existant en termes de programmation de radio/émissions de télévision/chansons locales/livres/matériel etc. en collaboration avec l'équipe du MEN ;

- Concevoir et tester des modules de formation rapide des éducateurs du programme IAI dans le but d'accroître l'accessibilité à la formation formelle des éducateurs de la petite enfance. Cette formation s'adressera aux éducateurs/trices et monitrices existants et éventuellement les nouveaux.

3.2.2. En ce qui concerne l'appui au pilotage d'un système de développement de la petite enfance :

- Identifier en collaboration avec le ministère des personnes ressource ou des compétences au sein du ministère pour former l'équipe technique pays. Ces personnes constitueront les ressources clés dans le cadre du pilotage du programme. Il s'agit des responsabilités de :

1. Gestionnaire de programme qui aura la charge de mettre en œuvre le programme national,

2. Spécialiste en instruction audio interactive (IAI) et

3. Conseiller technique en Développement de la Petite Enfance (DPE) qui aura la charge de l'assurance qualité du programme. Ces responsabilités sont décrites dans les présents termes de référence ;

- Renforcer les capacités de l'équipe technique pays qui assumera les responsabilités du programme à l'issue d'une (1) année de la vie du projet pilote. Ce renforcement de capacités qui a valeur de transfert de compétence se fera sur la base d'un calendrier et des moyens convenus d'accord partie.

3.2.3. En ce qui concerne l'appui au processus de suivi-évaluation du programme, y compris le développement d'un plan et des instruments pertinents :

- Concevoir un cadre de suivi/évaluation du programme IAI en collaboration avec le MEN et la Banque mondiale. Ce cadre devra mesurer à la fois les résultats au niveau systémique et ceux au niveau des enfants, des enseignants et des parents d'élèves. Les résultats forment au niveau systémique une base des indicateurs suivants : le progrès d'année en année en termes de nombre de communautés engagées, de nombre de personnels du ministère formés, de nombre d'animateurs de village formés, de nombre d'élèves inscrits, de coût de fonctionnement par élève, etc. Les résultats au niveau des élèves, des enseignants et des parents d'élèves seront mesurés sur la base des indicateurs suivants : le taux d'inscription, la présence effective des enfants en classe, le taux de rétention, les niveaux de satisfaction des enseignants, des parents et des autres acteurs. A ces indicateurs qui ne sont pas exhaustifs, d'autres indicateurs pertinents de qualité pourront être associés ;

- Élaborer et adapter des instruments de collecte de données pertinents au contexte national et superviser les activités de collecte de données par les structures centrales, déconcentrées et décentralisées du Ministère de l'Éducation. La fréquence de la collecte des données sera déterminée en collaboration avec l'équipe du Ministère de l'Éducation ;

Un voyage d'études peut être envisagé dans des pays ayant une expérience positive (de préférence sur financement de la Banque mondiale) de la mise en place de programme audio interactive radio-Télé scolaire.

1. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- un plan détaillé de la conception du programme pour le lancement du programme d'instruction audio interactive dans les régions du projet LIRE est disponible ;
- Un ensemble de cent (100) épisodes (soit cinquante (50) en Zarma, cinquante (50) en Hausa pour une (1) année d'émissions primaires et préscolaires, est développé, testé sur le terrain avec les utilisateurs finaux (enfants, parents et animateurs) et formalisé sur la base des commentaires recueillis au cours des 12 premiers mois du projet ;
- Les agents du programme du MEN/INRAP sont formés sur la conception du programme d'instruction audio interactive ;
- Les agents du MEN/INDRAP sont formés sur la conception et de la formation à distance des enseignants du primaire et du préscolaire ;
- Les matériels d'accompagnement sont produits ;
- Les spécifications du studio d'enregistrement sont rédigées ;
- Un Plan de mise en œuvre et les recommandations sont disponibles ;
- Un cadre de suivi-évaluation y compris des projets d'instruments et de plan pour la collecte de données au niveau local et régional, est élaboré ;
- Un rapport final de la mission en 3 exemplaires en version papier et en version numérique est disponible.

1. METHODOLOGIE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

La méthodologie de l'assistance technique est proposée par la firme et validée par l'équipe du projet et l'INDRAP. Pour l'accomplissement de sa tâche, la firme utilisera différentes sources d'information :

- La documentation disponible au MEN ;
- Les entretiens avec toute personne ressource du ministère en charge de l'Éducation ;
- La firme analysera l'information récoltée et la synthétisera dans un rapport

cohérent répondant aux objectifs de l'évaluation.

Cet appui technique durera, au moins, jusqu'à l'évaluation à mi-parcours du projet au sortir de laquelle les responsables aviseront.

Activités	Durée (jours)	Livrables	Dates
Rencontre de cadrage de la mission		PV de la réunion	
Entretiens avec les structures centrales, déconcentrées décentralisées du MEN/INDRAP		Rapport de synthèse des entretiens	
Echanges avec la Banque Mondiale		Rapport de synthèse des entretiens	
Elaboration d'un plan détaillé de la conception du programme pour le lancement du programme d'instruction audio interactive dans les régions du projet LIRE		Rapport de lancement du programme IAI	
Rédaction des rapports d'avancement semestriels sur les progrès réalisés dans (1) la mise en œuvre en fonction des indicateurs présentés (2) dans le cadre de suivi et d'évaluation et (3) en comparaison aux jalons figurant dans le document de conception du programme.		Les rapports d'état d'avancement officiels seront livrés deux fois par an	
Production d'un ensemble de 100 épisodes pour 1 an d'émissions préscolaires et primaires.		50 émissions en Hausa 50 émissions en Zarma Rapport de production	
Elaboration d'une série des émissions pour un programme de certification d'EPE plan générale de mise en œuvre du projet pilote sur la certification de la formation alternative.		Une série des émissions pour la certification des enseignants dans la petite enfance	
Rédaction du rapport final		Rapport final de la mission en 3 exemplaires en version papier et en version numérique	

Formulation des recommandations en collaboration avec MEN sur :

- Les communautés ciblées ;
- Le plan pour la production de matériel d'instruction audio interactive, un aperçu des technologies afin de recommander la technologie la plus appropriée pour la mise en œuvre du programme (ce qui peut inclure une combinaison de technologies dans une région donnée) ;
- Le plan pour la sensibilisation des parents ;
- Le plan pour la construction des installations au niveau du village, le recrutement et la formation des agents de programme, des animateurs du programme au niveau-village et des autres membres du personnel ;
- Un plan sur la stratégie de suivi et d'évaluation pour le programme dans les années suivantes et détaillé mois par mois les objectifs de performance et de formation du personnel. En se basant sur les propres recherches au pays, et sur son expérience dans la mise en œuvre de programmes IAI, l'entreprise devra définir des jalons trimestriels pour la réalisation. Il devra également inclure les responsabilités respectives de chaque membre du personnel de l'équipe l'IAI ;
- Rapports de synthèse des recommandations.

Rédaction des recommandations sur les communautés ciblées :

- Le plan pour la production de matériel d'instruction audio interactive,
- Un aperçu des technologies afin de recommander la technologie la plus appropriée pour la mise en œuvre du programme (ce qui peut inclure une combinaison de technologies dans une région donnée) ;
- Le plan pour la sensibilisation des parents ;
- Le plan pour la construction des installations au niveau du village,
- Le recrutement et la formation des agents de programme, des animateurs de village et des autres membres du personnel.
- Une description fortement détaillée de la stratégie de suivi et d'évaluation pour le programme et détailler mois par mois les objectifs de performance et de formation du personnel. En se basant sur les recherches au niveau du pays, et sur son expérience dans la mise en œuvre de programmes IAI, l'entreprise devra définir des jalons trimestriels pour la réalisation.
- Un tableau des responsabilités respectives de chaque membre du

personnel de l'équipe IAI

•Rapport de synthèse des recommandations.

1.QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant doit être une firme ayant une expérience internationale, ayant une expérience confirmée en IAI et en DPE. La firme doit avoir :

- Un bilan positif dans l'exécution de programmes d'IAI de haute qualité des contextes fragiles et à faible revenu qui ont été mis à l'échelle par la suite. Toutes les évaluations d'impact et mesures de suivi et d'évaluation pertinentes assorties de délais des projets précédents doivent être indiquées ;
- Un bilan positif dans le renforcement de capacités locales pour l'exécution de programmes d'IAI. Les références de projets précédents doivent être fournies ;
- Une forte présence et expérience de travail en Afrique sub-saharienne ;
- Une capacité à tenir des délais serrés ;
- Une expérience en supervision et évaluation de programme d'IAI et de projets en DPE ;
- Une expérience précédente en mise en œuvre de programmes d'IAI dans un contexte similaire souhaité ;
- Une expérience précédente en soutien de projet financé par la Banque mondiale non nécessaire, mais préférable ;
- La firme, en accord avec le MEN, proposera la meilleure façon d'allouer les ressources en personnel, y compris en termes de nombre d'années d'engagement dans le projet pour chaque membre de l'équipe technique pays ou issu du recrutement international. La priorité est que la firme fournisse un personnel ayant une expérience technique dans la mise en œuvre d'un programme IAI de qualité.

1.Description de l'expertise technique requise pour la firme

Gestionnaire de programme spécialisé en instruction audio interactive

En tant que responsable du programme IAI dans le cadre de ce projet, le gestionnaire sera responsable de la gestion de la production et la coordination du programme. Cela inclut la responsabilité de la gestion et la formation du personnel, du budget, et de la qualité technique du programme en vue de s'assurer que les objectifs d'apprentissage seront atteints.

Formation et qualifications requises :

- Etre diplômé d'études supérieures (bac+3 au moins) en administration publique, en administration des affaires, en sciences de l'éducation ou un bachelors avec une expérience confirmée ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en appui technique au niveau pays pour les programmes IAI dans les pays en développement ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion du personnel ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française et une capacité rédactionnelle ;
- Etre capable de travailler sous pression, en groupe et servir d'intermédiaire entre les multiples intervenants à l'échelle locale et nationale y compris la Banque Mondiale.

Responsabilités :

- Diriger la préparation du document de conception du programme. Ce document sera préparé de concert avec l'équipe IAI (locale et internationale) et avec l'approbation des hauts fonctionnaires compétents du MEN et des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine du DPE. Il devra inclure la stratégie de suivi et d'évaluation pour le programme et détailler mois par mois les objectifs de performance et de formation du personnel de l'équipe IAI ;
- Diriger l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation, y compris les projets d'instruments et le plan pour la collecte de données ;
- Participer, si besoin, aux réunions du comité de suivi en vue de garantir l'adhésion et l'approbation officielle (i) des plans de conception de programmes, (ii) des programmes de formation et (iii) d'autres décisions liées au programme ;
- Travailler en étroite collaboration avec le conseiller technique en DPE dans l'élaboration d'un programme de formations des animateurs du programme au niveau village au sujet de l'éducation de la petite enfance et les procédures de sensibilisation des parents et des communautés de base ;
- Former et superviser les agents au niveau communal (dans l'adhésion de nouvelles communautés et du Suivi & Evaluation) ;
- Travailler en collaboration avec le conseiller technique en DPE ;
- Communiquer avec la direction en charge de l'éducation préscolaire et l'équipe fiduciaire du projet afin de veiller à la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre du programme ;
- Coordonner avec les agents de programme et autres membres du

personnel afin de s'assurer que les budgets élaborés et alloués correspondent à leurs besoins d'exploitation ;

- Superviser la formation des scénaristes et des producteurs ;
- Coordonner avec la direction en charge de l'éducation préscolaire et l'équipe fiduciaire du projet sur l'achat de matériel audio ;
- Fournir les spécifications techniques des équipements et de la construction du studio audio et d'enregistrement du programme IAI à l'équipe fiduciaire du projet. Cela permettra de s'assurer que la taille du studio est appropriée, que les exigences structurelles et autres facteurs seront communiqués en vue de faciliter la procédure d'acquisition et de recrutement d'entrepreneurs pour la réalisation de l'espace ;
- Former les scénaristes ;
- Evaluer les épisodes pilotes pour la formation;
- Exécuter toutes autres tâches de gestion du programme qui s'avèreraient nécessaires (par exemple, l'appui à une équipe de chercheurs dans la conduite d'une évaluation d'impact du programme, diverses notes d'information et des communications aux parties prenantes nationales et internationales) ;
- Séjourner au Niger au moins 6 mois (de manière perlée pour un Consultant non résident) pendant la mise en œuvre du projet ;
- Il partage le rôle de conseiller technique en développement durant la période d'absence de ce dernier.

Conseiller technique en développement de la petite enfance

En tant qu'expert pédagogique de l'équipe d'IAI, le conseiller technique sera responsable de : (i) la production de programmes de formation en collaboration avec le MEN, (ii) la supervision de la qualité de production des épisodes IAI et (iii) la formation des agents de programme et des animateurs de village. Cet expert sera également responsable de l'organisation et de la formation de groupe d'agents de programme, d'animateurs de village et des parents.

Formation et qualifications requises :

- Etre titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent tel que l'éducation de la petite enfance, ou la psychologie ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans l'élaboration de programmes de formation au niveau de l'éducation de la petite enfance pour les programmes IAI ;
- Etre capable d'encadrer et de former de grands groupes d'éducateurs ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience directe dans la gestion de personnel ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française ;
- Avoir une excellente maîtrise de la rédaction.

Responsabilités :

- Assister le spécialiste en IAI et les scénaristes en vue de s'assurer que les programmes, plans, scripts et guides de l'enseignant reflètent les meilleures pratiques en matière de DPE ;
- Examiner les scripts avant test et post test ainsi que les pages des guides de l'enseignant en collaboration avec le gestionnaire de programme spécialisé en IAI ;
- Développer des programmes de formation et animer des formations pour les agents de programme et les animateurs de village ;
- Développer une approche systématique pour la supervision et l'évaluation des animateurs de village afin de veiller à ce que la rétroaction et le coaching sur les méthodes d'enseignement soient donnés régulièrement pour garantir la qualité des leçons IAI dispensées.

Consultants de soutien

D'autres consultants pourront être recrutés en soutien aux spécialistes du programme. Ce serait notamment :

- Un technicien studio/expert en informatique pour former le personnel du ministère à l'utilisation de l'équipement de studio ;
- Toute autre consultant dont la mission sera jugée utile pour satisfaire aux exigences de la mission.

1.COMPOSITION ET RESPONSABILITES DE L'EQUIPE TECHNIQUE PAYS

Le MEN aura la responsabilité de mettre à la disposition du Consultant, des agents qui travailleront à temps plein sur le programme IAI. Leur intervention ne donne pas lieu à une prise en charge particulière sous forme de rémunération ou autres indemnités.

Il s'agit :

1. d'un gestionnaire de programme de l'instruction audio interactive (IAI);
2. d'un spécialiste technique en DPE
3. d'un conseiller technique IAI d'EPE
4. d'un conseiller en suivi évaluation
5. d'un spécialiste de la formation/l'enseignement de la pédagogie
6. de 24 agents pour former dans la rédaction des scripts.



REPUBLIQUE DU NIGER
CAISSE NATIONALE DE
SECURITE SOCIALE

Marchés Publics

PLANNING ANNUEL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS : ANNEE 2022



N° ordre	Objet du Marché	Source de Financement	Type de Marché	Mode de Passation	Coût Prévisionnel	Période Probable de Lancement de la Procédure	Période probable de signature et d'approbation du Contrat	Date probable de démarrage des prestations, travaux ou livraison des fournitures	Période probable d'achèvement des prestations	Localité	Structure Responsable
1	Communication et sensibilisation des assurés sociaux sur leurs droits	CNSS	Prestations	ED	PM	Janvier	Février	Février	Mars	Niamey	CCQ
2	Fourniture de consommables et de réactifs de laboratoire	CNSS	Fourniture	ED	PM	Février	Février	Février	Mars	Niamey	DASS
3	Fourniture des produits pharmaceutiques et de petits matériels	CNSS	Fourniture	ED	PM	Février	Février	Février	Mars-Avril	Niamey	DASS
4	Etude sur la refonte des textes de la CNSS	CNSS	Prestations	ED	PM	Mars	Mars	Mars	Aout	Niamey	SG
5	Digitalisation des déclarations des employeurs et des travailleurs	CNSS	Prestations	ED	PM	Mars	Mars	Avril	Octobre	Niamey	DSI
6	Elaboration d'un nouveau manuel de procédures de la CNSS	CNSS	Prestations	AOO	PM	Avril	Mai	Mai	Aout	Niamey	CIA
7	Communication et sensibilisation des assurés sociaux sur leurs droits	CNSS	Prestations	ED	PM	Mai	Mai	Mai	Juin	Niamey	CCQ
8	Fourniture de matériel roulant	CNSS	Fourniture	AOO	PM	Avril	Mai	Mai	Aout	Niamey	DBI
9	Fourniture de groupes électrogènes	CNSS	Fourniture	AOO	PM	Avril	Mai	Mai	Juillet	Niamey	DBI
10	Fourniture de réactifs et de consommables de laboratoire	CNSS	Fourniture	ED	PM	Juillet	Juillet	Juillet	Aout	Niamey	DASS
11	Fourniture des produits pharmaceutiques et de petits matériels	CNSS	Fourniture	ED	PM	Juillet	Juillet	Juillet	Aout	Niamey	DASS
12	Construction d'un centre de promotion sociale	CNSS	Travaux	AOO	PM	Mars	Avril	Mai	Octobre	Tahoua	DBI
13	Construction de mur de clôture de 800 m2	CNSS	Travaux	DC	PM	Avril	Mai	Juillet	Septembre	Niamey	DBI
14	Construction du mur de clôture de 3600 m2	CNSS	Travaux	Solprix	PM	Mai	Juin	Juillet	Novembre	Niamey	DBI
15	Construction du mur de clôture de 1800 m2	CNSS	Travaux	Solprix	PM	Mai	Juin	Juillet	Novembre	Niamey	DBI
16	Construction du mur de clôture de 8000 m2	CNSS	Travaux	Solprix	PM	Juin	Juillet	Aout	Décembre	Niamey	DBI
17	Construction du mur de clôture de 12000 m2	CNSS	Travaux	Solprix	PM	Juin	Juillet	Aout	Décembre	Niamey	DBI
18	Fourniture de matériels informatiques	CNSS	Fourniture	AOO	PM	Juin	Juillet	Aout	Octobre	Niamey	DSI
19	Expertise de mise à jour de la détection incendie à l'immeuble CNSS	CNSS	Prestations	AOO	PM	Mars	Avril	Avril	Aout	Niamey	DBI
20	Communication et sensibilisation des assurés sociaux sur leurs droits	CNSS	Prestations	ED	PM	Novembre	Novembre	Novembre	Octobre	Niamey	CCQ

ED : Entente directe, AOO : Appel d'offre ouvert, DC : Demande de cotation
DASS : Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, DBI : Direction du Budget et des Investissements, DSI : Direction du

Système des Informations,
CIA : Cellule Inspection et Audit, SG : Secrétariat Général,
CCQ : Cellule Communication et Qualité

LE DIRECTEUR GENERAL
Mr SOULEY OUMAROU

● Burkina Faso

Les militaires rouvrent les frontières aériennes

Les frontières aériennes du Burkina Faso sont rouvertes à partir de ce mardi, a annoncé le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) dans un communiqué à la télévision nationale du Burkina Faso.

Quant aux frontières terrestres, elles demeurent fermées, mais cette fermeture ne concerne pas les véhicules et camions humanitaires, ceux transportant les produits et denrées de première nécessité, et les produits et équipements destinés aux forces de défense et de sécurité, selon la même source.

La télévision publique a par ailleurs informé que le chef des putschistes, le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, a eu une séance de travail avec les chefs militaires et les secrétaires généraux des ministères.

(Xinhua)

● Burkina Faso/Coup d'Etat

Bientôt un sommet extraordinaire de la CEDEAO

La Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé mardi dans un communiqué que suite au coup d'Etat perpétré par des militaires au Burkina Faso, un sommet extraordinaire de l'organisation se tiendra dans les prochains jours pour examiner cette situation.

"La CEDEAO note que, malgré les appels de la communauté régionale et internationale au calme et au respect de la légalité constitutionnelle, la situation au Burkina Faso est caractérisée par un coup d'Etat militaire ce lundi 24 janvier 2022, suite à la démission du président Roch Marc Christian Kaboré, obtenue

sous la menace, l'intimidation et la pression des militaires après deux jours de mutinerie", indique le communiqué.

La CEDEAO a également "condamné fermement ce coup de force des militaires qui marque un recul démocratique majeur pour le Burkina Faso". Des militaires du Burkina Faso ont affirmé lundi à la télévision nationale qu'ils avaient pris le pouvoir et mis fin aux fonctions du président Roch Kaboré. Le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) prend le pouvoir avec à sa tête le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba.

(Xinhua)

● Mali

Le président de la Commission de l'UA à Bamako pour échanger sur le processus de transition au Mali (officiel)

Une délégation de l'Union africaine (UA) a été reçue mardi par le président de transition malien, Assimi Goïta, pour les échanges sur le processus de transition en cours dans ce pays depuis le 15 septembre 2020, selon un communiqué publié mardi par la présidence malienne.

"Nous sommes en mission au Mali pour écouter, s'informer et pour échanger avec les autorités sur le processus de transition dans ce pays africain", a confié à la presse le président de la Commission de l'UA et chef de

la délégation, Moussa Faki Mahamat, à sa sortie d'audience.

"Le plus important est de voir comment il faut soutenir la transition au Mali, échanger sur une approche consensuelle qui puisse préserver les intérêts fondamentaux de ce

grand pays africain et conformément aux textes qui régissent l'organisation sous-régionale et continentale", a-t-il précisé.

Selon le communiqué, le président de la Commission de l'UA a exhorté tous les partenaires à tenir compte de la "situation particulière" que traverse le Mali, un pays confronté à une crise sécuritaire depuis une dizaine d'années. "Nous mobilisons le continent et ses partenaires pour soutenir le Mali, dépasser cette crise conjonc-

turelle et asseoir un Etat fort dans l'intérêt du peuple malien, de la région et de l'ensemble du continent", a-t-il conclu.

Après le coup d'Etat du 18 août 2020, une transition politique est en cours dans ce pays ouest-africain depuis le 15 septembre 2020 pour 18 mois. Cependant, les autorités de transition sont favorables à une prolongation de ce délai

(Xinhua)

● Sanctions contre le Mali

La vie à l'arrêt des routiers coincés à la frontière

Une longue file de camions s'étend le long des derniers mètres de goudron menant de la Côte d'Ivoire au Mali: bloqués depuis deux semaines par les sanctions contre la junte de Bamako, des dizaines de chauffeurs routiers rêvent de rentrer chez eux. Au poste-frontière de Tengrela, le panneau "République du Mali, Bamako 337 km", nargue ces conducteurs qui transportent quasiment tous du clinker, un composant essentiel de la fabrication du ciment.

Partis d'Abidjan ou de San Pedro, les deux grands ports ivoiriens où la marchandise a été chargée, ils devaient rejoindre Bamako, lorsque l'organisation régionale ouest-africaine Cédéao a interdit le ravitaillement du Mali, en dehors des produits de première nécessité. "On est là depuis douze jours, bloqués ici. On ne fait rien, on est là seulement à attendre de voir si les sanctions sont levées ou non", soupire Racine Tall, un chauffeur de 30 ans.

A leur arrivée, un premier comptage des autorités avait recensé 210 camions

coincés à la frontière. Un nombre supérieur aujourd'hui assurent les chauffeurs. Quelques appels téléphoniques aux familles, beaucoup de tasses de thé et une attente interminable: les journées caniculaires et les nuits fraîches de "l'hiver" sahélien s'égrènent lentement.

Tous ces hommes passent la journée suspendus à leur téléphone, consultant médias et réseaux sociaux dans l'espoir d'apprendre la bonne nouvelle qui leur permettra de reprendre la route. "Tout ce qu'on demande, c'est de pouvoir rentrer chez nous", disent-ils à l'unisson. "On n'a pas grand-chose à manger, il y a des moustiques et beaucoup ont eu le paludisme", assure Djibril Samake, un chauffeur. "On ne se nourrit pas bien, on n'a pas d'eau potable et beaucoup sont tombés malades. On se soigne comme on peut, mais aucun médecin n'est venu nous rendre visite", confirme Adama Traoré, lui aussi bloqué.

Faute de moyens suffisants pour aller dans une officine, les routiers affirment

acheter leurs médicaments à la "pharmacie par terre", des comprimés vendus dans la rue, sans aucun contrôle et souvent périmés. La nourriture est apportée par des cuisinières de Tengrela, le dernier bourg ivoirien à 10 kilomètres de là. "C'est préparé en ville et emmené ici à moto, du coup on paie double tarif", déplore Adama Traoré.

Pour l'heure, les salaires continuent de tomber ce qui permet aux chauffeurs de tenir. Fatalistes, ils sont nombreux à soutenir l'homme fort de la junte malienne dont le souhait de se maintenir au pouvoir pendant 5 ans est à l'origine des sanctions de la Cédéao. "Vive Assimi Goïta", affiche même fièrement un des camions sur son pare-brise. "J'espère qu'il va y avoir des négociations à la Cédéao pour trouver une solution, qu'ils puissent revoir les sanctions car on est tous des Africains, des voisins, des amis", plaide Racine Tall.

Parfois, les douaniers laissent passer l'un d'entre eux, sur une moto-taxi pour aller au premier village malien récupérer de

l'argent par transfert téléphonique. Certains ont toutefois craqué et abandonné leur camion pour aller rejoindre leur famille. Adama Traoré les comprend: "les communications sont difficiles, le réseau n'est pas stable pour appeler les parents", explique-t-il. "C'est sûr que mes enfants me manquent", abonde Racine Tall.

Si la frontière est également fermée aux passagers - depuis mars 2020 et le début de la pandémie de Covid-19 -, elle reste très facile à contourner. De nombreuses motos évitent le poste de contrôle policier en quittant la route quelques centaines de mètres avant, pour passer par la brousse et ainsi entrer au Mali, a constaté l'AFP. Ce dimanche midi, un camion rempli de bananes se présente au poste-frontière: lui peut continuer sa route jusqu'à la capitale malienne, les denrées alimentaires étant exclues de l'embargo. Racine et les autres, eux, se préparent à attendre encore de longues semaines.

(AFP)

● CAN 2022

L'Égypte fait tomber la Côte d'Ivoire après les tirs au but et rejoint le Maroc en quarts de finale de la CAN

Poussive durant la phase de groupes, l'Égypte s'est réveillée ce mercredi, pour s'offrir le scalp de la Côte d'Ivoire, en 8^{èmes} de finale de la CAN, après une séance de tirs au but (0-0, 5-4 aux t.a.b.). Mohamed Salah et ses coéquipiers affronteront le Maroc dimanche (17 heures).



Une séquence du match Egypte-Côte d'Ivoire

Idrissa Hamadou / ONEP

La Côte d'Ivoire a vécu un retour sur terre assez brutal ce mercredi. Après sa démonstration de force lors du troisième match de poules contre l'Algérie, championne d'Afrique en titre (3-1), la sélection de Patrice Beaumelle, auto-

matiquement placée parmi les outsiders pour le titre, a chuté

face à l'Égypte dès les 8es de finale, à l'issue d'une séance de

tirs au but (0-0, 5-4 aux t.a.b.). Les Pharaons de Mohamed Salah ont réalisé leur meilleur match de la compétition et ont réussi à endormir les Éléphants, rapidement handicapés par la blessure de Franck Kessié. Finalistes en 2017 et détenteurs du record de sacres dans la compétition (7), les Égyptiens affronteront le Maroc dimanche (17 heures) pour tenter de rejoindre le dernier carré.

L'Égypte a encore confirmé son statut d'épouvantail pour les Ivoiriens. Les Pharaons ont remporté dix de leurs onze duels face à la Côte d'Ivoire à la CAN (dont trois fois aux tirs au but), contre une défaite seulement (1-3 en 1990).

L'Equipe.fr

● Le Maroc qualifié pour les quarts sur un coup franc d'Hakimi

Le Maroc s'est qualifié ce mardi pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations, avec des victoires respectives contre le Malawi (2-1). Mené au score par le Malawi, le Maroc a réussi à inverser la tendance (2-1) pour s'en sortir et se qualifier pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations.

La sélection de Vahid Halilhodžić pourra remercier notamment Achraf Hakimi, auteur du but victorieux, sur un nouveau coup franc (70e), comme une copie

pratiquement conforme de celui déjà inscrit face au Gabon.

"Meilleur arrière-droit du monde", a réagi Kylian Mbappé sur son compte Twit-

ter après le but de son partenaire au PSG. Car si les Marocains ont dominé les débats, ils ont été surpris d'entrée après un autre but magnifique, signé Hellings Mhango, d'une frappe sublime à près de 40 mètres. Youssef En-Nesyri s'était chargé avant la pause (45+2e) de l'égalisation, sur une tête croisée sur un centre de Selim Amallah. Avec une

possession écrasante (75%), le Maroc a surtout eu du mal à trouver la faille face à une équipe malawite peu dangereuse globalement, malgré de nombreuses occasions. Au prochain tour, les Lions de l'Atlas retrouveront l'Égypte qui a battu la Côte d'Ivoire au titre au but.

Source : RMC Sport

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication

ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef : Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt : Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction : Hassane Daouda
Rédacteur en chef en ligne : Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)

Directeur : Laouali Souleymane : 20 73 99 87
Chef infographiste-Tech-Art. : Inoussa Oumarou
Chef infographiste-Tech-Art. Adj. : Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur : Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub : Tinni Abdou Soumana

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur : Morou Hamadou 20 73 99 85
Chef service Recouvrement : M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP

Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

CROISES

du



HORIZONTALEMENT

- Hermétiquement cloué;
- Nom de famille de Johnny Hallyday - Carte maîtresse ;
- Côté de la montagne à l'ombre - Occire ;
- Élimé à gauche - Sur certaines plaques - Emit une odeur nauséabonde ;
- Groupe pétrolier français - Consonnes ;
- Centre de pêche - Désert de pierrailles ;
- Grecque - Empressement ;
- Liquides- Particule nobiliaire d'Europe - Cité sumérienne ;
- Sport de glisse - Morceau musical ;
- Araignées;

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

- Consonnes - Le sommet du monde ;
- Troublés - Monarque zoulou ;
- Ce dont on n'a plus besoin - Entendre ;
- L'axe du Nord - Conjonction ;
- Faire venir à la barre - Dans le ton ;
- Sigle africain - Ecriture murale - Fut tenu de ... ;
- Société américaine - Bœuf puissant ;
- Prédateur patenté des bergeries - Négation - Article de souk ;
- Faible lumière - Pris entre les lignes ;
- Ne sont donc pas des autochtones du pays ;

numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	H	I	S	T	O	R	I	E	N	S
2	A	S	T	I		U	R	I		A
3	N	S	A		L	E	A	D	E	R
4	G	A	R	N	I	R		E	S	C
5	A		S	A	M		T	R	I	O
6	N	L		F	I	E	R	S		P
7	D	I	X	I	E	M	E		C	H
8	I	N	A		R	E	U	O	V	A
9		E	L	U		R	I	A		G
10	T	R	A	V	A	I	L	L	E	E

Le télescope spatial James Webb sur son orbite L2

Le 24 janvier 2022 à 14 h HNE, le télescope spatial a déclenché ses propulseurs embarqués pendant près de cinq minutes (297 secondes) pour achever la dernière correction de trajectoire post-lancement. Cette action a placé Webb sur son orbite finale autour du deuxième point de Lagrange Soleil-Terre, ou L2, à près d'un million de kilomètres de la Terre.

"Webb, bienvenue à la maison !" a déclaré l'administrateur de la NASA, Bill Nelson. "Félicitations à l'équipe pour tout leur travail acharné pour assurer l'arrivée en toute sécurité du télescope en L2. Nous sommes sur le point de découvrir les mystères de l'univers. Et j'ai hâte de voir les premières nouvelles vues de l'univers de Webb cet été !

Le dernier allumage du propulseur à microparcours n'a ajouté qu'environ 3,6 miles par heure (1,6 mètre par seconde) - un simple rythme de marche - à la vitesse de Webb, ce qui était tout ce qui était nécessaire pour l'envoyer sur son orbite définitive sur le point L2.

L'orbite de Webb lui permettra une vue large du cosmos à tout moment, ainsi que la possibilité pour son optique et ses instruments scientifiques de se refroidir suffisamment pour fonctionner et effectuer une observation optimale. Webb a utilisé le moins de carburant possible pour les corrections de trajectoire pour arriver à l'orbite L2. La quantité de carburant restant permet ainsi une large marge pour les corrections futures de trajectoire: maintien en position (petits ajustements pour maintenir Webb dans son orbite souhaitée) et contrecarrer les effets de la pression du rayonnement solaire sur l'immense pare-soleil.

"Au cours du mois dernier, JWST a remporté un succès incroyable et est un hommage à tous ceux qui ont passé de nombreuses années, voire des décennies, à assurer le succès de la mission", a déclaré Bill Ochs, chef de projet Webb au Goddard Space Flight Center de la NASA. "Nous sommes maintenant sur le point d'aligner les miroirs, l'activation et la mise en service des instruments, et le début de découvertes merveilleuses et étonnantes."

Maintenant que les segments de miroir primaire et le miroir secondaire de Webb ont été déployés à partir de leurs positions de lancement, les ingénieurs vont commencer le processus complexe de trois mois d'alignement de l'optique du télescope avec une précision proche du nanomètre.

Techno-Science.net

Les mathématiques peuvent-elles prévoir les dérives autoritaires?

Il existe en physique et en climatologie des «points de bascule» ou «points de non-retour» —des seuils qui sont, dans certains cas, mesurables. La même chose pourrait-elle exister en science politique?

La question préoccupe beaucoup de chercheurs en sciences sociales ces dernières années, alors qu'ils observent les dérives dangereuses de la politique américaine vers un état de plus en plus polarisé, où les attaques contre la démocratie se font de plus en plus ouvertement. Au point où, en décembre, la revue de l'Académie nationale des sciences publiait pas moins de huit articles. L'une de ces recherches, rédigée par une équipe de l'État de New York en sociologie et en informatique, propose une «modélisation informatique en quête d'une réponse aux

transitions de phase de la polarisation politique».

En science, on connaît un grand nombre de ces «transitions de phase»: on sait à quelle température la plupart des substances qui nous entourent «basculent» d'un état liquide à un état solide —l'eau qui gèle, par exemple. Dans le domaine des changements climatiques, ces seuils (en anglais, tipping point) sont incertains, mais les mesures se raffinent de plus en plus: les données laissent par exemple croire qu'on est tout près du moment où la fonte de l'Arctique deviendra irrémédiable.

Mais établir de tels calculs ou de tels critères est-il plausible dans les sciences sociales? Peut-on, par exemple, établir un seuil à partir duquel la «transition de phase» d'une démocratie vers un État autoritaire est irrémédiable?

Une autre des recherches parues en décembre, et signée par un politologue, deux ingénieurs et un mathématicien, propose elle aussi un modèle qui «démontre que lorsque des processus d'autorenforcement parmi les élites atteignent un seuil critique de bascule, la polarisation accélère rapidement». En termes clairs, ce qu'ils entendent par des processus d'autorenforcement, ce sont des élus ou des candidats qui répondent à la radicalisation de leurs troupes en se radicalisant eux-mêmes; et plus de tels politiciens sont nombreux, plus se produit un effet de cascade vers l'extrémisme.

Aux États-Unis, écrivent ces chercheurs, «les républicains semblent avoir traversé ce seuil, tandis que les démocrates s'en approchent.»

En théorie, résume un communiqué de l'Université Rensselaer, une crise pourrait jouer un rôle rassembleur —crise climatique ou sanitaire, par exemple— mais «si la polarisation est trop extrême», c'est-à-

dire si les différents groupes sont incapables du moindre compromis, les effets négatifs de cette crise sont «balayés par les divisions existantes et les gens deviennent encore plus divisés».

Une équipe de biologistes et d'écologistes ajoute son grain de sel en écrivant elle aussi que, lorsque la division idéologique atteint un niveau extrême, «il y a peu d'incitatifs pour les individus qui voudraient réduire la polarisation».

Mais est-il possible de démontrer scientifiquement l'existence de tels points de bascule, afin d'empêcher ce basculement vers un État autoritaire? Les différents chercheurs ne répondent pas à cette question, mais ils publient dans un contexte où plusieurs de leurs collègues évoquent carrément, depuis quelques années, un risque de guerre civile. Écrivant dans le Globe and Mail de Toronto le 31 décembre, le politologue Thomas Homer-Dixon, lançait un avertissement au gouvernement canadien: «aux environs de 2025, la démocratie américaine pourrait s'effondrer, provoquant de l'extrême instabilité à l'interne, incluant des violences civiles généralisées. En 2030, le pays pourrait être gouverné par une dictature de droite».

Une analyse du magazine Vox en décembre évoquait ce qui pourrait être un frein à ces dérives, en rappelant les moments où, au 20e siècle, des pays comme la Finlande, la Colombie et la Corée du Sud, ont évité de peu un glissement vers la dictature: «deux facteurs ont été décisifs, chaque fois. Lorsque l'élite d'une société se tient debout face à une faction autoritaire, en utilisant son pouvoir pour la contenir. Et lorsque le grand public s'organise et manifeste en faveur de la démocratie.»

Agence Science.Presse

INCROYABLE MAIS VRAI

Royaume-Uni : Un robot aspirateur s'échappe d'un hôtel et disparaît pendant vingt-quatre heures

L'un des nouveaux aspirateurs robotisés de l'hôtel Travelodge d'Orchard Park, à Cambridge (Royaume-Uni), s'est échappé de l'établissement le jeudi 20 janvier lors de son premier jour de service, a rapporté la BBC samedi. Le personnel de l'hôtel n'a remarqué son absence que quinze minutes plus tard, laissant l'occasion au robot de partir «n'importe où», hors de l'établissement. Avant d'envisager la piste de la fuite, le responsable de l'hôtel a d'abord cru à un vol. En effet, ces robots «sentent normalement le bord à l'entrée [de l'hôtel] et se retournent», a précisé le directeur, ce qui empêche ce type d'incidents en théorie. Néanmoins, cette piste a rapidement été écartée. Le robot disparu n'est compatible qu'avec la station d'accueil et la station de recharge de l'établissement, ce qui le rend rapidement «inutile» hors de l'hôtel. Le personnel s'est donc ensuite mis à la recherche de cet aspirateur en fuite, tandis que l'histoire a été massivement relayée sur les réseaux sociaux. De nombreux internautes ont ainsi commenté avec humour cette situation étonnante, que certains ont associée au thème du «soulèvement des machines» présent dans de nombreuses œuvres de science-fiction. «Prochain arrêt: le magasin d'armes», a écrit l'un d'entre eux. Finalement, vingt-quatre heures après sa disparition, le robot aspirateur a été retrouvé en un seul morceau... dans une haie de la ville, par un agent d'entretien de l'hôtel. Il a ensuite réintégré l'établissement et serait «assis joyeusement sur une étagère avec le reste de sa famille d'aspirateurs robots», selon l'équipe de l'hôtel. La distance parcourue par l'engin n'a pas été communiquée.

20 Minutes.fr

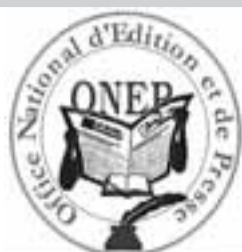
H O R O S C O P E

<p>BELIER</p> <p>21 mars - 19 avril</p> <p>Dur de résister à la tentation? Célibataire, avec Jupiter, vous serez animé par un intense besoin de liberté. Vous serez déçidé à profiter de tous les plaisirs. Et que personne ne vienne vous faire la morale!</p>	<p>TAUREAU</p> <p>20 avril - 20 mai</p> <p>Vénus sera votre alliée! En couple, vous connaîtrez un regain de passion pour la personne qui partage votre vie. Pourquoi ne pas vous offrir un week-end en amoureux, histoire de revivre l'heureuse époque de votre lune de miel?</p>	<p>GÉMEAUX</p> <p>21 mai - 21 juin</p> <p>Ambiance astrale délicate! Célibataire, la Lune rendra votre vie amoureuse quelque peu précaire. Les événements n'auront rien de bien méchant, et pourtant vous aurez tendance à tout dramatiser!</p>	<p>CANCER</p> <p>22 juin - 22 juillet</p> <p>La bonne entente sera au rendez-vous! En couple, faites quand même attention à ce que les problèmes de la vie quotidienne ainsi que vos soucis socioprofessionnels ne prennent pas le pas sur votre vie à deux.</p>
<p>LION</p> <p>23 juillet - 21 août</p> <p>Mars pourrait tout perturber! En couple, vos relations avec votre conjoint ou partenaire prendront une importance capitale. Vous aurez, plus que jamais, besoin de vous sentir totalement compris par l'autre. Le moindre désaccord vous fera de la peine.</p>	<p>VIERGE</p> <p>22 août - 21 sept.</p> <p>Méfiez-vous de l'influence de Neptune! En couple vous aurez beaucoup de mal à communiquer avec votre conjoint ou partenaire. Certaines situations déjà tendues pourront s'envenimer jusqu'à la rupture.</p>	<p>BALANCE</p> <p>22 sept. - 21 oct.</p> <p>Les Planètes vous veulent du bien! En couple, vous gagnerez en confiance et en assurance, et vos relations avec celui que vous aimez en seront transformés. Vous saurez user de vos atouts de séduction pour exercer un pouvoir plus puissant sur votre conjoint ou partenaire, agréablement surpris.</p>	<p>SCORPION</p> <p>22 oct. - 21 nov.</p> <p>Journée très prometteuse! En couple, vous allez bénéficier d'une exceptionnelle série de bonnes nouvelles et vous allez vivre des moments d'une grande intensité. Célibataire, une rencontre très importante pourrait bien tout bouleverser cette fois.</p>
<p>SAGITTAIRE</p> <p>22 nov. - 21 dec.</p> <p>Votre vie amoureuse sera animée! Si vous êtes marié et que votre couple n'est pas solide, Uranus pourra provoquer des difficultés. Les couples harmonieux, eux, résisteront sans mal à l'impact d'Uranus. Célibataires, c'est surtout Pluton qui vous influencera.</p>	<p>CAPRICORNE</p> <p>22 dec. - 20 janvier</p> <p>Célibataires, vos aspirations romantiques auront toutes les chances de se concrétiser. Vous rencontrerez de nouvelles personnes qui pourraient vous plaire, ou bien, une relation qui existait déjà prendra une tournure beaucoup plus officielle.</p>	<p>VERSEAU</p> <p>121 janv. - 18 février</p> <p>Rien que du bon aujourd'hui! Dans votre vie à deux, la tendresse, la confiance mutuelle favoriseront la passion. Célibataire, cette journée pourra être l'occasion de sortir des difficultés amoureuses.</p>	<p>POISSONS</p> <p>19 fev. - 20 mars</p> <p>Climat planétaire paisible! En couple, votre vie se poursuivra calmement, sous l'influence d'une certaine routine. Célibataire, trop de timidité pourrait vous faire perdre une jolie occasion. Si vous faites un effort, vous arriverez à dominer vos émotions pour aller de l'avant.</p>

PHARMACIES DE GARDE

Du Samedi 22 Janvier	
Samedi 29 Janvier 2022	
♣ Imane	♣ Patience
♣ Saïd	♣ République
♣ Abdoukarim	♣ Terminus
♣ Sonuci	♣ Route Filingué
♣ Zam Zam	♣ Taran
♣ Route Tillabéri	♣ Espoir
♣ 2 ^{ème} Forage	♣ Tallagué Est
♣ Point D	♣ Cité Asecna
♣ Sayé	♣ Ar Rahma
♣ Ka-Tchoune	♣ Amana Gawèye
♣ Mutualiste	♣ Nordiré
♣ Lako	♣ Pop. Maourèye
♣ Complexe	♣ Koubia
♣ OUA	♣ Pop. Hôpital (sauf
♣ Nouveau Marché	les dimanches)

NUMEROS UTILES	
Renseignements :	12
Réclamations:	13
SAMU:	15
Police Secours:	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit:	20 73 47 37



Office National d'Édition et de Presse

Venez découvrir nos différents packs de Communication

Une nouvelle façon de vous faire découvrir et faire connaître vos produits et services

- 4 Pages couleurs
- 5 Pages Noir/Blanc
- 1 publi-reportage 2 pages
- 1 invité du journal sur 1 page
- 10 têtieres
- 10 bandeaux
- 2 encartages publicitaires
- 1/20^{ème} site web

**PACK
OR**

Sur 3 mois

- 2 Pages couleurs
- 3 pages noir/blanc
- 1 publi-reportage sur 2 pages
- 5 têtieres
- 5 Bandoaux
- 1 encartage publicitaire
- 1/20^{ème} site web

**PACK
ARGENT**

Sur 2 mois

- 1 page couleur
- 2 pages noir/blanc
- 1 publi-reportage sur 2 pages
- 2 têtieres
- 2 Bandoaux
- 1/20^{ème} site web

**PACK
BRONZE**

Sur 1 mois

Service Commercial : 20 73 22 43